



Rapport d'activité
2012

Introduction de la Présidente

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette introduction à notre rapport d'activité 2012, qui témoigne de la diversité de nos actions et des chantiers conduits.

Ainsi, cette année 2012 a été marquée par la finalisation de certains grands dossiers institutionnels, comme le lancement d'un portail GIP Enfance en Danger et la refonte de nos sites internet : l'ONED comme site ressource de la protection de l'enfance, plus ergonomique et à profils de consultation diversifiés, le SNATED à visée d'information et d'espace pédagogique dédié, accessible à tous les supports dont un format Smartphone pour jeune public.

Par ailleurs, la démarche de révision du Cadre d'emploi des personnels du GIP a été initiée dans le cadre d'un dialogue social constructif qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2012, en vue d'une présentation aux instances au premier trimestre 2013.

L'ONED a consolidé ses relations avec ses partenaires et plus particulièrement ses missions d'appui et d'accompagnement auprès des départements. Ainsi, le soutien aux observatoires départementaux de protection de l'enfance (ODPE) par l'animation du réseau et le développement de l'espace dédié sur le site de l'ONED a pu se concrétiser par l'organisation du premier séminaire technique des ODPE qui s'est tenu à Paris le 7 décembre 2012, réunissant plus de cent participants.

Par ailleurs, s'agissant de l'amélioration des connaissances et la valorisation des pratiques, une journée d'étude en collaboration avec le CREA Rhône-Alpes s'est tenue le 15 mai 2012 à Lyon, aux fins de présenter et de favoriser les échanges, débats et confrontations des points de vue, autour de différents référentiels actuellement disponibles pour les professionnels de terrain, comme soutien à l'évaluation des situations des mineurs et de leur famille en protection de l'enfance.

Enfin, il m'a été donné de remettre officiellement le septième rapport de l'ONED au Gouvernement et au Parlement le 14 mars 2012 à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, et en présence de Mme Claude Greff, secrétaire d'État à la Famille.

Ce rapport a porté plus particulièrement sur les conclusions de l'enquête ONED conduite en 2011 sur l'information préoccupante, et surtout sur l'urgence et la nécessité de voir initier en 2013, avec le soutien de l'État et de l'ADF, une démarche de réflexion partagée, permettant d'aboutir à un consensus nécessaire sur le périmètre de l'observation en protection de l'enfance, afin de garantir une mise en cohérence des données, exhaustive, robuste et fiable à l'échelon national, au regard de la diversité des interprétations et des pratiques au sein des conseils généraux.

Le SNATED s'est engagé au cours de l'année 2012, avec le soutien de l'État au titre du secrétariat général de la Modernisation de l'action publique (SGMAP), dans une démarche de dématérialisation

de ses échanges avec les conseils généraux, à des fins de sécurisation de transmission des données nominatives et au regard des exigences requises par la Cnil dans son avis rendu le 21 septembre 2011.

À cet effet, une méthodologie, un calendrier et une phase test avec cinq départements volontaires ont conduit à préfigurer une démarche d'extension et de généralisation au titre de l'année 2013 à venir.

Par ailleurs, Mme Dominique Bertinotti, ministre de la Famille a honoré de sa visite le SNATED, le 21 novembre 2012, dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant. À cette occasion, après une expérience de double écoute au pré-accueil, comme sur le plateau d'écoute, un temps d'échange avec l'encadrement et la direction générale a permis de présenter les missions et d'échanger sur les activités du GIP, et du SNATED en particulier.

Enfin, s'agissant de l'activité du plateau d'écoute du SNATED, l'année 2012 confirme la poursuite d'une tendance à l'augmentation des appels entrants (+ 5,5 %), des appels décrochés (+ 4,7 %) et des appels traités (+ 2,9 %), ainsi qu'une poursuite de l'augmentation des transmissions aux départements (+ 7,7 %).

En conclusion, le GIP Enfance en Danger, par ses deux composantes que sont l'ONED et le SNATED, confirme sa place particulière dans le dispositif de protection de l'enfance, plus particulièrement s'agissant d'une meilleure appréhension de cette politique publique. Toutefois, il nous faut progresser dans la capacité à pouvoir contribuer à la production de données quantitatives et qualitatives que l'ensemble des acteurs appellent de leurs vœux. C'est donc avec beaucoup d'attention, que nous accueillerons les conclusions de la démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus sur le périmètre de l'observation de la population prise en charge dans les dispositifs de protection de l'enfance, conduite en 2013 par le comité d'experts sous la présidence de Michel Legros et avec le soutien de l'État, de l'ADF et du GIPED au titre de l'ONED.



Hermeline Malherbe
Présidente du GIPED

Présidente du conseil général des Pyrénées-Orientales

La vie institutionnelle

du GIP Enfance en Danger

<u>1. <i>Le point sur l'activité institutionnelle</i></u>	<u>1</u>
1.1 Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2012	1
1.2 La reconduction de la convention constitutive du GIPED	1
1.3 L'adaptation du cadre d'emploi	1
1.4 Le recrutement du directeur ONED	1
1.5 Le vote du budget prévisionnel 2013	1
1.6 Les nouveaux sites internet GIPED, SNATED et ONED	2
<u>2. <i>L'évolution des effectifs et la formation des salariés</i></u>	<u>2</u>
2.1 L'évolution des effectifs en 2012	2
2.2 La formation des salariés en 2012	3
<u>3. <i>L'analyse du Compte financier 2012 et l'évolution du budget annuel depuis 2005</i></u>	<u>4</u>
3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2012	4
3.2 L'analyse du Compte financier 2012	5

Le Service National

d'Accueil Téléphonique

de l'Enfance en Danger

<u>1. <i>Une synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité</i></u>	<u>11</u>
1.1 Les appels reçus	11
1.2 Les appelants	11
1.3 Les enfants en danger ou en risque de l'être	13
1.4 Les dangers évoqués	13
1.5 Les auteurs présumés	14
1.6 Les suites apportées aux informations préoccupantes	15
<u>2. <i>Les temps forts 2012</i></u>	<u>15</u>
2.1 La visite de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille	15

2.2	Le nouveau site web du SNATED	15
2.3	Les échanges dématérialisés entre le SNATED et les CRIP	17
2.4	Le premier bulletin annuel du SNATED	17
2.5	La campagne de communication dans les transports scolaires	18
2.6	La présentation à Paris du cinquième rapport « la violence faite aux enfants » par le réseau Child Helpline International	19
2.7	La charte d'engagement « protection de l'enfant dans les médias »	20
3.	<i>Le SNATED et les départements</i>	20
3.1	Les visites des professionnels des CRIP	20
3.2	Les visites des CRIP par les écoutants	20
3.3	Les conventions de partenariat avec les départements	21
4.	<i>Les SNATED et ses partenaires</i>	21
4.1	A l'échelon national	21
4.1.1	Les actions de sensibilisation	21
4.1.2	Les interventions aux réunions de service	22
4.1.3	Le Collectif en téléphonie sociale et en santé	23
4.2	A l'échelon international	23
4.2.1	La consultation internationale biannuelle du CHI	24
4.2.2	La formation dispensée au Burkina Faso	24
4.2.3	L'accueil d'une délégation africaine	24
4.2.4	La mise en œuvre du numéro européen d'aide à l'enfance en Espagne	25
5.	<i>Les formations au SNATED</i>	25
5.1	La formation à l'écoute	25
5.2	La formation relative aux dérives sectaires	25
5.3	La formation TeSS	26
6.	<i>Quelques données chiffrées sur l'activité de l'encadrement</i>	26
6.1	L'astreinte	27
6.2	Les saisines des services de première urgence	27
6.3	Les saisines de l'autorité judiciaire	28
6.4	Les réquisitions	28
6.5	Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet	29
7.	<i>La communication du SNATED</i>	29
7.1	Quelques données du site internet	29
7.2	L'actualisation de l'affiche du 119	31

7.3 Les relations avec les medias	31
7.3.1 La presse écrite	31
7.3.2 L'audiovisuel	33
7.4 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web	33
7.5 Les demandes de documentation	34
7.6 La campagne nationale « un enfant est en danger : alertons »	35

L'Observatoire

National

de l'Enfance en Danger

1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance **39**

1.1 Le soutien auprès de l'État	39
1.1.1 La formation continue à l'École nationale de la magistrature (ENM) et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)	39
1.1.2 Les autres participations à des réunions de directions générales et ministérielles	39
1.1.3 Le dispositif national d'accompagnement des départements dans la mise en œuvre du décret organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED	40
1.2 Le soutien auprès des départements	40
1.2.1 L'appui aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance	41
1.2.2 La journée d'étude thématique de l'ONED	42
1.2.3 Les participations à des journées départementales	42
1.2.4 Le séminaire ONED-CNFPT les 27 et 28 septembre	43
1.2.5 Le réseau Idéal	43
1.3 Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance	43
1.3.1 Les participations à des manifestations et travaux associatifs	43
1.3.2 La participation aux travaux de l'Anesm	45

2. Le septième rapport de l'ONED **45**

2.1 L'information préoccupante : contenu ou circuit ?	45
2.2 La connaissance chiffrée de l'enfance en danger	47
2.2.1 L'estimation des prises en charges au 31 décembre 2009	47
2.2.2 La mise en place de la transmission des données individuelles et anonymisées à l'ONED et aux ODPE	48

3. Les connaissances en protection de l'enfance **49**

3.1 Les données chiffrées	49
---------------------------	----

3.1.1	Le rapport sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2011	49
3.1.2	La participation de l'ONED au réseau des indicateurs sociaux départementaux ADF-Drees	51
3.1.3	L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)	53
4.	<i>Les études et les recherches</i>	53
4.1	Les mouvements au sein du conseil scientifique	53
4.2	L'appel d'offres de l'ONED 2012	55
4.3	Le retour des recherches	56
4.4	La poursuite du séminaire de l'ONED	57
4.5	L'atelier recherche sur « Le devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance »	57
5.	<i>Les dispositifs et les pratiques</i>	58
5.1	Les pratiques en AEMO	58
5.2	Travailler avec l'accord des familles en protection de l'enfance	58
5.3	Les enfants exposés à la violence conjugale	59
5.4	Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance	59
5.5	Les jeunes en difficultés multiples	59
6.	<i>Les publications des membres de l'ONED</i>	60
7.	<i>Les relations avec l'international</i>	60
7.1	Le séminaire European Social Network (ESN)	60
7.2	Le réseau de ChildOnEurope	60
7.3	Les autres participations à des manifestations internationales	60
8.	<i>Le centre de ressources et la communication</i>	61
8.1	Le centre de documentation et la veille scientifique	61
8.1.1	Le fonds informatisé SIDO	61
8.1.2	Les produits documentaires	61
8.2	Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr	61
8.2.1	Présentation du nouveau site	61
8.2.2	La fréquentation du site	65
8.3	Le logo et la charte graphique	66
8.4	Les Lettres de l'ONED	66
8.5	L'ONED et les médias	66



La vie

institutionnelle

du GIP Enfance en Danger

1. Le point sur l'activité institutionnelle

1.1 *Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2012*

- 21 février, 31 mai, 13 septembre, 29 novembre : réunions du Bureau
- 20 mars, 3 juillet, 13 septembre et 18 décembre : réunions du Conseil d'administration
- 23 octobre : Assemblée générale annuelle

1.2 *La reconduction de la convention constitutive du GIPED*

La convention constitutive modifiée a été adoptée au Conseil d'administration du 22 septembre 2011 puis approuvée par l'Assemblée générale le 20 octobre 2011. Cette adoption a été suivie de la publication de l'arrêté du 27 janvier 2012 portant approbation de la reconduction de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Enfance en danger ».

1.3 *L'adaptation du cadre d'emploi*

Une dizaine de réunions ont eu lieu durant l'année 2012 avec les organisations syndicales afin d'adapter le cadre d'emploi selon des modalités et une procédure qui ont été définies dans une note de cadrage adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2011. Le cadre d'emploi sera ainsi proposé à l'adoption du Conseil d'administration début 2013.

1.4 *Le recrutement du directeur ONED*

Gilles Séraphin, sociologue, a été recruté au poste de directeur ONED au 1^{er} octobre 2012.

1.5 *Le vote du budget prévisionnel 2013*

Le budget prévisionnel (BP) 2013 a été adopté par l'assemblée générale réunie le 23 octobre 2012. Cette adoption a été précédée d'une analyse de l'évolution des dépenses comparée à l'évolution des dotations depuis 2005. Celle-ci montre une situation déficitaire croissante du GIPED depuis 2009, atteignant un pic à - 382 123 € de résultat en 2011, mais avec un retour à l'équilibre financier attendu pour 2012. Le BP 2013 approuvé présente un taux d'évolution des subventions à + 0 %, reconduisant en 2013 la subvention de l'état et des départements à un montant identique à celui de 2012. Le total des charges prévu au BP 2013 est de 4 861 009 € et le total des produits est identique au BP 2012, soit 4 837 777 €. Le BP 2013 présente un résultat déficitaire à - 23 232 €, mais un fonds de roulement en progression avec un apport en fonds de roulement de + 15 768 € et une capacité d'autofinancement positive à 40 768 €.

1.6 Les nouveaux sites internet GIPED, SNATED et ONED

Le dispositif internet du GIPED a été refondu et introduit un portail institutionnel (<http://www.giped.gouv.fr/>) qui permet de connaître la mission, l'organisation et les actions du GIPED. Ce portail sert également de porte d'entrée vers les deux nouveaux sites de l'ONED et du SNATED et correspond à la déclinaison institutionnelle de la nouvelle charte graphique commune. Il accueille une version en anglais. Les deux sites internet et le portail sont l'aboutissement d'un travail des équipes du SNATED et de l'ONED coordonné par un groupe de pilotage qui s'est réuni de façon très régulière jusqu'au jour de lancement des sites le 23 octobre 2012, date de la réunion de l'Assemblée générale.

2. L'évolution des effectifs et la formation des salariés

2.1 L'évolution des effectifs en 2012

Les effectifs du GIPED demeurent stables. Ainsi, au 31 décembre 2012, les effectifs s'élèvent à 79 agents alors qu'ils étaient de 80 au 31 décembre 2011 et de 79 au 31 décembre 2010.

En équivalent temps plein (ETP), la variation sur l'année 2012 correspondant à une augmentation de 1,65 ETP par rapport à 2011, après une année 2011 elle-même marquée par une augmentation de 2,2 ETP. Cette évolution s'explique en 2012 par une consolidation de l'équipe de l'ONED et une augmentation temporaire de l'effectif du personnel administratif.

Le tableau récapitulatif des effectifs au 31 décembre 2012 est le suivant :

Personnel direction générale / Service administratif et financier / Systèmes d'Information			12,0
Personnel SNATED			51,0
Personnel ONED	salariés		15,0
	mise à disposition		1,0
Total salariés GIP			79

	ONED	SNATED	DAF	Total
Mise à disposition	1,00	0	0	1,00
Equivalents Temps Plein	15,00	30,60	10,95	56,55
dont Equivalent Temps Plein Travaillé	15,00	28,96	10,95	54,91
dont CDD Equivalent Temps Plein	7,00	4,60	1,00	12,60

2.2 La formation des salariés en 2012

Le montant des dépenses de formations des personnels du GIPED a atteint 34 937 € en 2012, en hausse de 852 € par rapport à 2011.

Sur l'année 2012, 724 heures de formations ont été dispensées sur l'année dont 460 heures pour le SNATED, 126 heures pour l'ONED et 138 heures pour la direction Administrative et Financière. Le mode de calcul des heures de formation a évolué depuis 2011 et n'intègre plus les heures de participation à des séminaires au titre de la représentation institutionnelle non considérées comme temps de formation.

Le tableau ci-après précise la ventilation du budget alloué en 2012 (en €) :

FORMATIONS SNATED	11 428
FORMATIONS ONED	4 291
FORMATIONS DAF	13 975
FORMATIONS INDIVIDUELLES SNATED	1 097
FORMATIONS INDIVIDUELLES ONED	1 574
FORMATIONS INDIVIDUELLES DAF	720
COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 852
TOTAL GENERAL	34 937

Les temps forts du plan de formation 2012 auront notamment consisté au SNATED en des sessions de formation à l'écoute initiées en 2011 et prolongées au premier trimestre 2012. Le SNATED a inscrit pour la première fois au plan de formation 2012 des modules spécifiques en communication institutionnelle (enjeux et outils de la communication, plan de communication) dispensés par le Celsa Paris-Sorbonne. Le personnel de la Direction administrative et financière a bénéficié d'une formation à la conception de procédures (Cegos) afin de consolider les procédures ressources humaines, comptables et paye du GIPED. Le service informatique a assisté à une formation à la virtualisation des serveurs en lien avec l'évolution de l'infrastructure des systèmes d'information du GIPED.

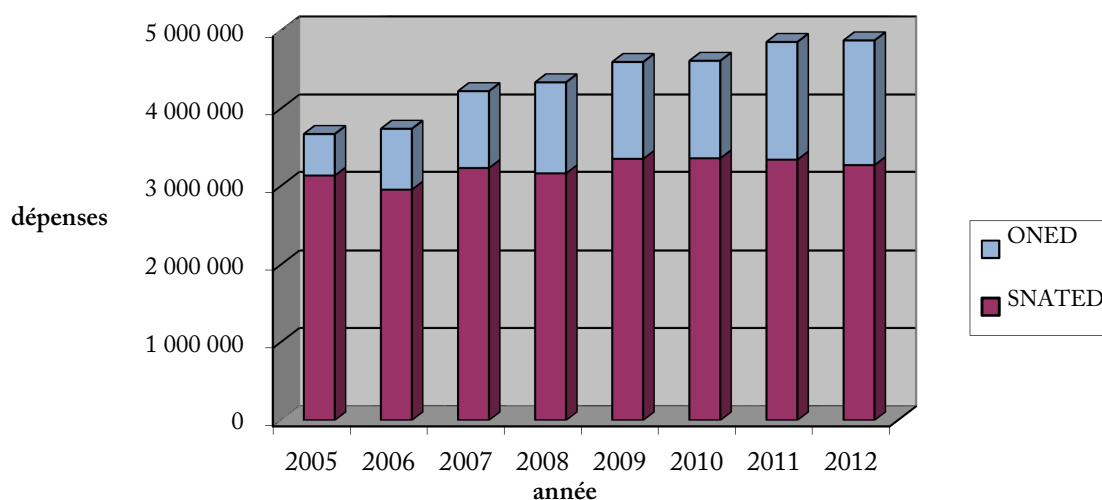
3. L'analyse du Compte financier 2012 et l'évolution du budget annuel depuis 2005

3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2012

Une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2005 et 2012 comparée à l'évolution des contributions de l'État et des départements est synthétisée dans les tableaux et graphiques.

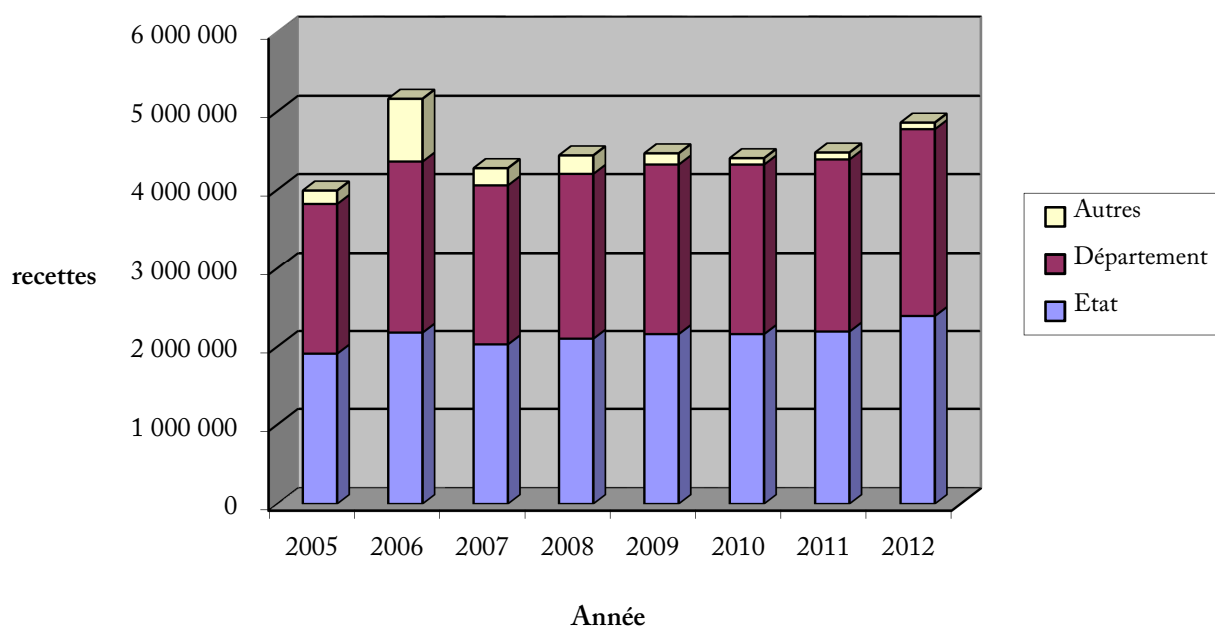
Dépenses de fonctionnement et d'investissement GIP				
fonctionnement				GIP
Année	SNATED	ONED	dépenses GIP	investissement
2005	3 131 413	540 879	3 672 292	76 140
2006	2 951 976	787 493	3 739 469	25 367
2007	3 227 193	993 490	4 220 683	193 689
2008	3 159 086	1 174 831	4 333 917	40 211
2009	3 343 109	1 251 132	4 594 241	35 097
2010	3 351 134	1 258 117	4 609 251	33 826
2011	3 333 276	1 517 386	4 850 662	79 283
2012	3 274 000	1 507 423	4 781 423	41 765

Evolution des dépenses de fonctionnement
du GIP Enfance en danger



Contributions État et département/ Recettes globales GIP				
Année	État	Département	Autres	Recettes GIP
2005	1 910 000	1 910 000	168 730	3 988 730
2006	2 177 700	2 177 700	804 145	5 159 545
2007	2 027 700	2 027 700	215 746	4 271 146
2008	2 100 000	2 100 000	232 384	4 432 384
2009	2 158 800	2 158 800	140 792	4 458 392
2010	2 158 780	2 158 780	79 752	4 397 312
2011	2 191 182	2 191 182	86 175	4 468 539
2012	2 388 389	2 388 389	81 624	4 858 402

Evolution des recettes du GIP par provenance



3.2 L'analyse du Compte financier 2012

L'exercice 2012 est marqué par le retour à l'équilibre financier pour le GIPED après quatre années successives d'exercices déficitaires (l'exercice 2011 s'était notamment soldé par un déficit de 382 123 €). Ce retour à l'équilibre s'explique par l'effet conjugué d'une augmentation des subventions du GIPED et d'une diminution des charges.

Si le résultat financier présente un excédent de 76 979 € celui-ci est à mettre sur le compte conjoncturel de plusieurs vacances de postes ou différé de recrutement sur 2012 (directeur ONED, chargés d'études ONED).

L'ensemble des charges a représenté un montant total de 4 781 423 € pour l'exercice 2012 alors que ce montant s'élevait à 4 850 662 € en 2011 soit une diminution du montant des charges à hauteur de 69 239 €. Le montant des charges du GIPED en 2012 est inférieur de 125 295 € au montant inscrit au budget en DBM2 (4 906 718 €).

Les dépenses afférentes au personnel représentent environ 70 % des charges du GIPED pour 2012. Les deux autres grands postes de dépenses concernent les services extérieurs pour 654 692 € et les autres services extérieurs pour 520 012 €. Ces trois postes cumulent près de 94,5 % des dépenses du GIPED.

En 2012, les frais de personnel du GIPED sont inférieurs de 80 728 € (- 2,4 %) au montant adopté en DBM2 et ont enregistré une diminution notable de 120 215 € (- 3,4 %) par rapport à 2011. En 2011, la tendance était inverse, les frais de personnel ayant nettement augmenté (+ 249 529 € / + 7,7 %) en cohérence avec le budget adopté.

Au SNATED, les charges de personnel (classe 64) ont représenté 2 437 822 € en 2012 contre 2 510 311 € en 2011 soit une diminution de 72 489 € (- 2,9 %).

En revanche, comparées aux 2 382 863 € alloués en DBM2, ces mêmes charges de personnel sont supérieures de 54 959 € au SNATED. Ceci s'explique par une nette diminution budgétaire qui était escomptée au SNATED pour 2012, diminution qui n'a pu être réalisée qu'en partie. En effet, alors que le compte financier 2011 affichait 2 510 311 € de charges de personnel au SNATED, c'est seulement 2 382 863 € qui étaient adoptés au budget 2012, ce qui aurait impliqué une diminution de 127 448 € de ces charges et qui s'est révélée inatteignable.

A l'ONED, les charges de personnel (classe 64) ont atteint 905 313 € en 2012, soit une diminution de 47 726 € (- 5 %) par rapport à 2011. Il faut noter qu'en 2011, le montant de ces charges avait nettement augmenté à l'ONED en progression de + 178 689 € (+ 23 %) en passant de 774 350 € en 2010 à 953 039 € en 2011. La DBM2 2012 affichait 1 041 000 € alloués pour les frais de personnel de l'ONED, soit 135 687 € au-dessus du montant finalement atteint en 2012 (905 313 €) sur ce poste. La principale explication à ce différentiel correspond à des postes non pourvus en année pleine sur 2012.

L'ensemble des produits du GIPED ont augmenté de 389 863 € (+ 8,7 %) passant de 4 468 539 € en 2011 à 4 858 402 € en 2012.

Les subventions de l'État et des départements (enregistrées respectivement aux comptes 741 et 744) ont augmenté de 394 414 € (+ 9 %) en 2012 comparées à leur niveau de 2011. Le montant cumulé de ces subventions s'élève 4 776 778 € soit 98,3 % des 4 858 402 € de produits constatés en 2012.

Si le montant des subventions sur 2012 a augmenté (+ 394 414 €), les autres produits ont diminué en 2012 (- 4 551 € / - 5,2 %), passant de 86 175 € en 2011 à 81 624 € en 2012.

Le différentiel entre les charges et les produits sur l'exercice 2012 amène à constater un excédent de 76 979 € alors qu'en 2011, un déficit important avait été constaté pour 382 123 €. L'excédent constaté en 2012 (+ 76 979 €) est nettement supérieur au résultat inscrit au budget en DBM2 (il s'agissait d'un déficit de 68 941 €).

La valorisation et l'enregistrement comptable des Comptes Epargne Temps (CET) de 2008 à 2012 et des CP 2012 non pris par les agents du GIPED a nécessité de réactualiser le montant de la provision sur le compte 641 « Rémunération du personnel ».

Le montant de cette provision s'élève en 2012 à 172 405 € (pour 133 000 € en 2011) auxquels s'ajoutent 74 996 € de charges sociales (pour 57 855 € en 2011), soit une augmentation globale de 56 546 € par rapport à 2011.

The logo consists of a red rounded square with a white irregular shape inside. The text is centered within the white shape.

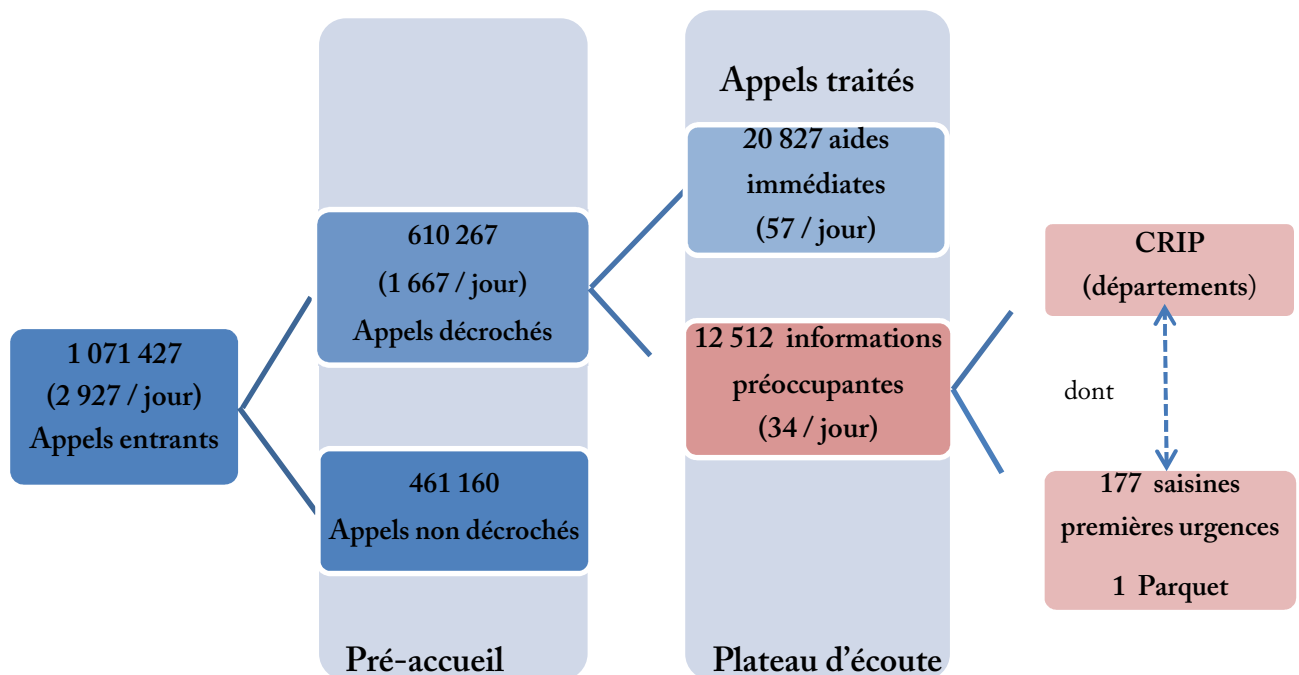
**Le Service National
d'Accueil Téléphonique
de l'Enfance en Danger**

1. Une synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité

La mise en place d'un nouveau système de téléphonie a été actée pour répondre aux besoins d'extension (prise en compte des numéros départementaux et du numéro européen 116111), de réduction des coûts de maintenance tout en améliorant la sécurité et la pérennité du dispositif. Les technologies utilisées étant différentes du système précédent, une phase d'intégration, postérieure à la mise en service intervenue début octobre, a été nécessaire afin de déployer l'ensemble des fonctionnalités développées ces dernières années. De ce fait, certaines informations étudiées dans l'analyse statistique 2011 ne sont pas disponibles pour le dernier trimestre 2012. S'agissant de ces quelques indicateurs, la période de référence est donc restreinte aux neuf premiers mois de l'année.

1.1 Les appels reçus

Ce schéma synthétise l'activité globale des appels reçus en 2012.



1.2 Les appelants

Les femmes représentent 50,9 % des appelants et sont majoritaires dans toutes les catégories d'appelants. Entre sept et huit appels sur dix d'un des grands-parents, d'un autre membre de la famille, d'un membre de la fratrie ou d'un personnel institutionnel sont passés par des femmes.

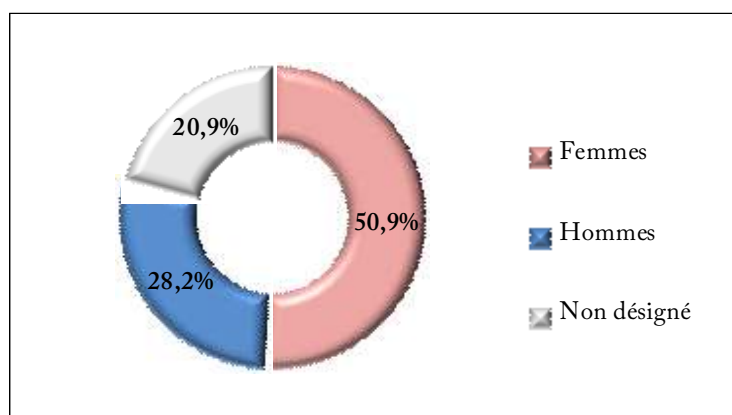
Les hommes sont plus présents que la moyenne lorsqu'ils sont parents, mineurs ou jeunes majeurs (respectivement 41,8 %, 38,4 %, 30 %). Leur part est en augmentation dans la plupart des catégories d'appelants depuis 2010.

Qualité de l'appelant	Total	
	Effectif	%
Mère	5 588	16,1 %
Père	4 560	13,2 %
Mineur concerné	3 897	11,3 %
Voisin	2 087	6,0 %
Entourage amical	1 980	5,7 %
Grands-parents	2 040	5,9 %
Famille autre	1 631	4,7 %
Personnel institutionnel	1 615	4,7 %
Adulte concerné	635	1,8 %
Beau-parent	600	1,7 %
Membre de la fratrie	373	1,1 %
Majeur concerné	274	0,8 %
Gendarmerie/Police	78	0,2 %
Autre	1 546	4,5 %
Ne sait pas	4 986	22,3 %
Total	34 637	100 %

Source : données issues de LISA, base du SNATED
Champ : Nombre d'appelants (n = 34 637)

Un appel peut être passé par un ou plusieurs appelants et un appelant peut être lié à un ou plusieurs enfants en danger : le nombre d'appelants est donc supérieur ou égal au nombre d'appels.

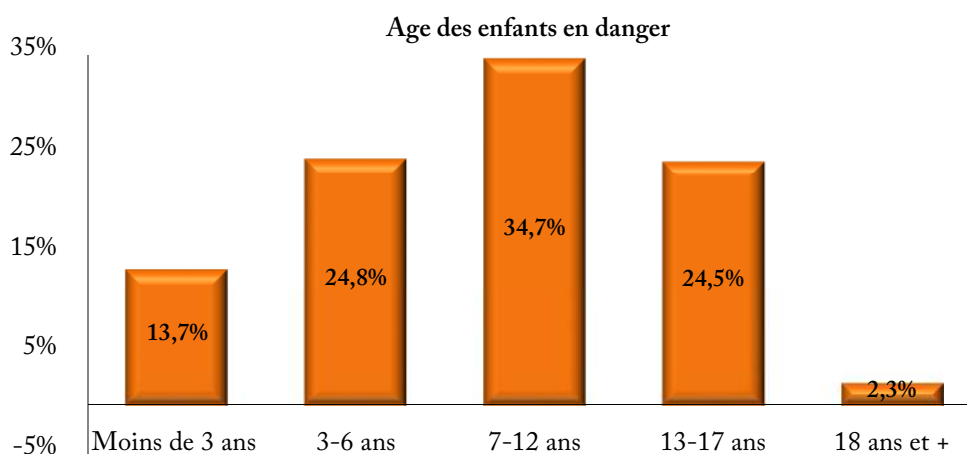
Dans la majorité des cas, un seul appelant (34 637 appelants pour 33 339 appels traités) contacte le service.



Avec la précaution d'interprétation impliquée par cette forte proportion d'appelants « non désignés » et de manière fidèle aux années précédentes, trois appelants sur dix sont les parents. La proportion de mères est supérieure à celle des pères s'agissant des aides immédiates (+6 points) alors que les pères appellent

plus souvent le service s'agissant des informations préoccupantes (+2 points) pour la première fois depuis 2009. 11,3 % des situations sont révélées par les mineurs, principalement lorsque ces situations font l'objet une aide immédiate.

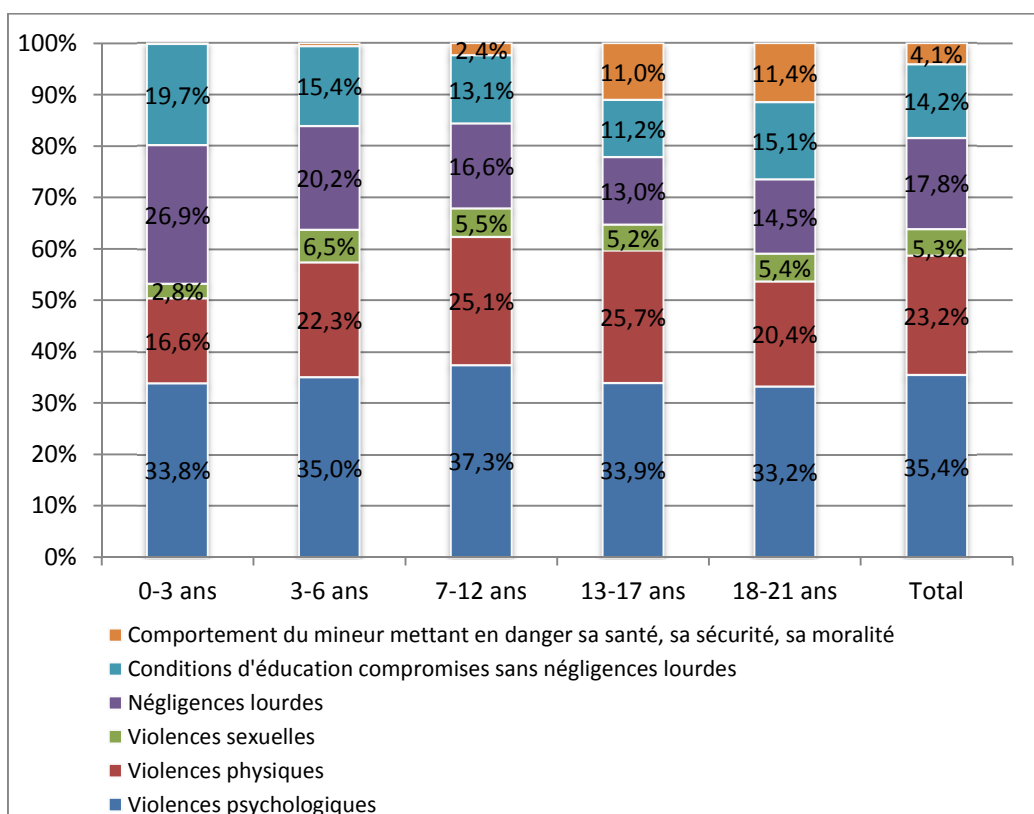
1.3 Les enfants en danger ou en risque de l'être



En 2012, les appels traités concernent 58 256 enfants, soit 3 820 (6,6 %) enfants de plus qu'en 2011. Pour 44 419 enfants (76,2 %), un danger est évoqué. Ils se répartissent de la façon suivante : 46,5 % sont des garçons et 47,5 % sont des filles, une part de 6 % n'étant pas renseignée.

Plus d'un tiers des enfants concernés ont entre 7 et 12 ans alors que la part des enfants de moins de 3 ans, en augmentation, atteint 13,7 %.

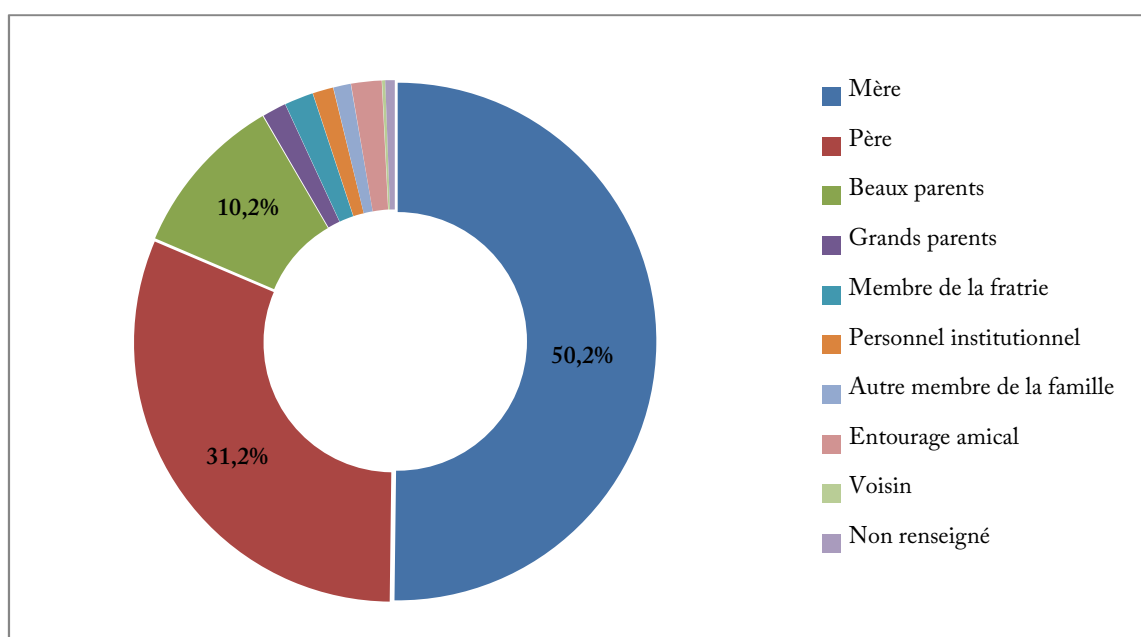
1.4 Les dangers évoqués



Un tiers des dangers concerne des violences psychologiques, un quart porte sur des violences physiques, et pour 17,8 % il s'agit de négligences lourdes des enfants ; les conditions d'éducation compromises représentent quant à elles 14,2 %. Ces deux derniers types de dangers sont en hausse depuis 2010.

Les violences psychologiques sont majoritaires dans toutes les tranches d'âge. Chez les mineurs de moins de 3 ans, les négligences lourdes et les conditions d'éducation compromises sont plus présentes que dans les autres catégories d'âge. Les comportements des mineurs mettant en danger leur santé, leur sécurité et/ou leur moralité représentent un danger sur dix chez les 13-21 ans.

1.5 Les auteurs présumés

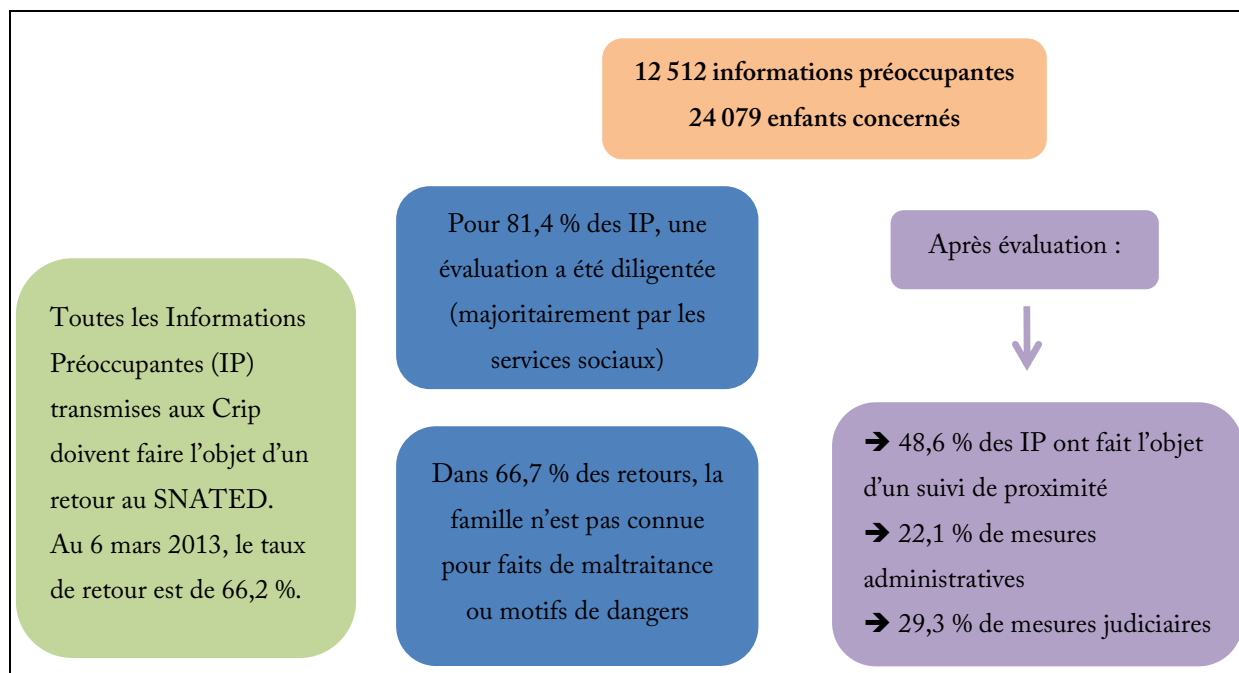


Lorsque le genre de l'auteur est connu, la répartition par sexe, tout auteur présumé confondu, est plus féminine : 55,6 % des auteurs présumés sont des femmes.

94,7 % des auteurs présumés sont des adultes.

De façon générale, les parents sont les premiers auteurs présumés (huit cas sur dix). Après les parents, les beaux parents sont les principaux auteurs présumés à hauteur de 10,2 % de l'ensemble des dangers. La résidence habituelle des enfants se trouve être le plus souvent chez la mère, ce qui revient à interpréter ces résultats avec précaution.

1.6 Les suites apportées aux informations préoccupantes



2. Les temps forts 2012

2.1 La visite de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille

Lors de la journée internationale des droits de l'enfant qui s'est déroulée le 20 novembre, le SNATED a eu l'honneur d'accueillir Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille. Après s'être entretenue avec l'équipe du pré-accueil et effectué de la double écoute avec des écoutants, la Ministre a souhaité un temps d'échange avec la direction générale et l'encadrement du SNATED afin de mieux appréhender les missions dévolues au service et être informée des projets en devenir. Elle a saisi l'occasion pour saluer la qualité et l'efficacité du travail des équipes.



2.2 Le nouveau site web du SNATED

Après 2011, année d'engagement de la refonte du site internet, l'année 2012 a été marquée par la poursuite des travaux et par son lancement en fin d'année.

Cette refonte consistait également à revisiter le site de l'ONED et à créer le portail GIPED.

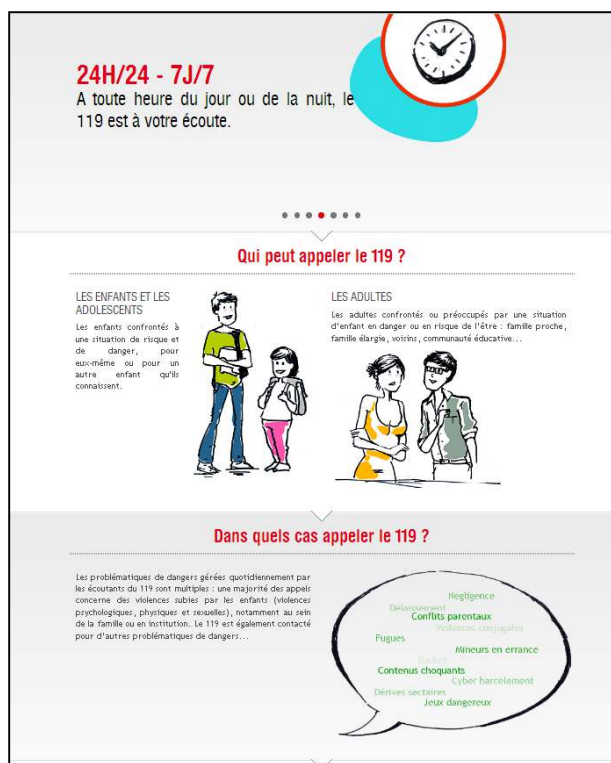


Ainsi, lors de l'Assemblée générale du 23 d'octobre dernier, l'institution a présenté ses trois nouveaux sites et le SNATED a procédé au lancement officiel du sien en effectuant une action de communication en direction de la presse (cf. partie 8 – La communication du SNATED).

Le nouveau site du SNATED est un espace pédagogique destiné au grand public et en particulier, aux plus jeunes. La page d'accueil du site montre bien qu'il est recentré sur les missions du service : présentation, activités, actualité, partenariat, vos questions, demandes de documentation. L'historique et le dispositif de la protection de l'enfance figurent désormais sur le nouveau site ONED repéré comme le site ressource des professionnels et des chercheurs.

Le site du SNATED est le premier site gouvernemental à adopter la nouvelle technologie dénommée le « responsive design » : cette solution technique lui permet de s'adapter aux écrans des smartphones et des tablettes. Ce n'est pas un site « complet » avec un affichage réduit qui est alors proposé, mais un nouveau site dédié à ces outils nomades avec une nouvelle forme de présentation et d'ergonomie. A partir de celui-ci, il est dorénavant possible de contacter directement le 119.

Ci-dessous, des extraits de la page d'accueil qui se réadapte en fonction de l'écran depuis laquelle elle est consultée.



Extrait de la page d'accueil en consultation depuis un ordinateur



Extrait de la page d'accueil en consultation depuis l'écran d'un smartphone

2.3 Les échanges dématérialisés entre le SNATED et les CRIP

La délibération 2011-74 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) du 26 septembre 2011 préconise l'abandon du fax pour les transmissions d'information vers les départements.

La réunion interministérielle du 30 mai 2011 portant sur l'amélioration de la qualité de service a validé le lancement d'un projet porté par le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et par le SNATED avec l'appui du secrétariat général de la Modernisation de l'Action publique.

Ce projet vise à mettre en œuvre la dématérialisation, la sécurisation et l'automatisation des transmissions entre le SNATED et les départements (informations préoccupantes et retours d'évaluation), supprimant ainsi les échanges actuellement réalisés par fax et courrier. Une phase d'expérimentation a été effectuée entre le 22 octobre et le 5 décembre 2012 avec sept départements pilotes : Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Côtes d'Armor, Moselle, Vaucluse et Essonne.

Ces derniers ont décidé, au vu des résultats très positifs, de supprimer le flux papier / fax et de passer en mode dématérialisé dès janvier 2013.

La généralisation du processus à l'ensemble du territoire national, comme annoncée lors de l'Assemblée générale du mois d'octobre 2012, sera mise en œuvre au cours du premier semestre 2013 par regroupement de départements.

Pour ce faire, onze journées interrégionales et deux visioconférences seront organisées pendant lesquelles les aspects techniques et fonctionnels feront l'objet d'échanges. L'objectif visé sera d'assurer l'intégration des échanges dans les outils métier de chaque département. Des extensions du périmètre du projet sont d'ores-et-déjà envisagées avec d'autres émetteurs d'informations préoccupantes telles que l'Education nationale et l'autorité judiciaire.

2.4 Le premier bulletin annuel du SNATED

Cette année, le SNATED a souhaité améliorer son information à travers sa communication en direction du grand public et des professionnels, notamment en matière de présentation du service et données chiffrées d'activité.

La première édition du Bulletin annuel a été lancée en octobre 2012.

Ce « 4 pages » propose une vue d'ensemble de l'activité de l'année antérieure. Il est disponible par téléchargement sur le site internet du service. Il permet aux étudiants, au grand public et aux médias de prendre connaissance des principales données extraites du rapport d'activité annuel.

Les prochains bulletins annuels seront diffusés au cours du second semestre de l'année N+1.

Le Bulletin Annuel du SNATED

N°1 - Année 2012

Edito

Ce bulletin annuel propose une vue d'ensemble de l'activité du SNATED, et plus particulièrement des données chiffrées de son activité en 2011.

Depuis son installation le 10 janvier 1999, le téléphone du service national d'accès téléphonique de l'enfance en danger a connu deux ans de succès.

En 22 ans d'activité, le 119 est devenu un numéro incontournable du dispositif de protection de l'enfance en France.

Durant ces années, le service a largement évolué : attribution d'un numéro d'appel simplifié en 1997, mise en place d'un peu spécial en 1999, accession au statut de numéro d'urgence en 2003, élargissement de ses missions avec la loi de mars 2007. Mais aussi, doublement du nombre d'écritures professionnelles de l'enfance de 20 à 20. La semaine qui déborderait 115 000 appels en 1999, en décroché aujourd'hui plus de 500 000, ce qui correspond à 564 000 appels traités dont 20% ont fait l'objet d'une information préoccupante (IP) aux départements.

Depuis 2009, la part des IP représente 50% des appels traités.

Le 119 continue ainsi sa mission première : concourir à la protection et à la protection des enfants en danger, en liaison avec les cellules de accueil des informations préoccupantes sous l'égide des Présidents de Conseils Généraux.

Hermeline Malherbe
Présidente du GIPED,
Présidente du Conseil Général
des Pyrénées-Orientales

Page 2 BULLETIN ANNUEL DU SNATED

DONNÉES 2011

Combien d'appels reçoit le SNATED ?

1 018 783 Appels entrants

- 683 139 Appels directs
 - 28 798 Aides immédiates
 - 11 614 Informations préoccupantes (non formalisées)
- 432 644 Appels non directs
 - 11 614 Informations préoccupantes (formalisées)
 - 421 Appels

Pré-accusé Plateau d'écoute CRD (11 616) Services de protection urgente (184) à Paris (6)

Qui sont les appelants ?

Plus de 70% des appels proviennent de mineurs concernés ou de la famille proche.

1,4 des appelants sont étrangers.

Les hommes appellent majoritairement.

Statut	Nombre	Pourcentage
Non désigné	831	24,3%
Mère	2708	22,1%
Père	2999	19,8%
Mineur concerné	786	10,9%
Voisin	2098	8,4%
Enquêteur initial	189	2,9%
Grand-parent	208	4,1%
Famille élargie	160	4%
Personne institutionnelle	1328	4,8%
Membre concerné	109	2,2%
Autre proche	368	2,2%
Membre de la famille	429	2,4%
Total	33 999	100%

A noter : 10 pour 1000 mineurs appellent par appel.

Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

En 2011, 54 456 enfants sont concernés par les appels au SNATED.

Un danger est évité, 12 044 sont concernés par une transmission d'information préoccupante, 46% de garçons et 48,2% de filles, (sans compter dans 23,3% des cas non concernés par les appels).

Les plus en danger à partir de 11 ans, ce sont les filles.

Les 2 missions du SNATED

La loi du 10 juillet 1989, confirmée par celle du 2 mars 2007, confère deux missions au service :

- Une mission de **protection** : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de leurs personnes concernées de type de situations, pour aider à leur départage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- Une mission de **transmission** : transmettre les informations préoccupantes concernées aux services départementaux compétents de la maison, les cellules de accueil des informations préoccupantes (CIP).

GP Infance en Danger - SNATED (Service National d'Accès Téléphonique de l'Enfance en Danger)
 BP 20205 - 75123 Paris Cedex 17 - Tél. 01 22 04 64 60 - Fax. 01 22 04 64 60
 Courriel : snated@le119.org - Site Web : www.le119.org

Extrait du «bulletin annuel» de l'activité 2011

2.5 La campagne de communication dans les transports scolaires

Pour la seconde fois en trois ans, le SNATED a développé son information à travers une campagne de communication dans les transports scolaires et/ou abribus des départements, conformément à l'article L. 226-8 du Code de l'action sociale et des familles précisant que l'affichage du 119 est « obligatoire dans tous lieux, établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs ».

En juillet 2012, en prévision de la rentrée scolaire de septembre, la Présidente du GIPED, Hermeline Malherbe, dans un souci de cohérence et d'efficacité, a proposé aux présidents de conseils généraux de participer à cette nouvelle campagne de communication.

Ainsi, fin 2012, alors que la campagne se poursuit, un premier bilan a été réalisé. Sur trente-quatre réponses, vingt-six départements ont répondu positivement et huit négativement, évoquant notamment les raisons suivantes : pas de transport scolaire dans le département, réorganisation en cours des directions compétentes, recentrage du budget sur les compétences locales, etc.

Fin 2012, onze campagnes ont été initiées avec des affichages prévus entre octobre 2012 et février 2013.

La déclinaison du visuel du 119 a été réalisée sous plusieurs formats: A2, A3, A4, format abribus ou panneaux de 3m x 4m.

Quatre départements ont adapté le visuel à leur communication locale, en y intégrant leur logo ou d'autres éléments locaux (slogans, charte graphique...). Un département a souhaité intégrer son

numéro départemental. Bien que l'affiche du 119 ne puisse être habituellement modifiée, le GIP Enfance en Danger a validé ces visuels et autorisé, à titre dérogatoire, leur affichage pour ces campagnes bien identifiées.

Ci-dessous quelques exemples d'affichages dans les départements.



Affiche diffusée dans la Sarthe dans le cadre des 6^e Assises nationales de la protection de l'enfance



Affiche diffusée en Ile-et-Vilaine depuis octobre

2.6 La présentation à Paris du cinquième rapport « la violence faite aux enfants » par le réseau Child Helpline International

Le 25 janvier, le SNATED a organisé une conférence de presse au Press Club de Paris à la demande de *Child Helpline International* dont le service est membre actif depuis 2008. Ce réseau a choisi la France pour présenter à la presse internationale son cinquième rapport sur la « Violence faite aux Enfants » (*VAC Report*) et le remettre officiellement à Marta Santos Pais, représentante déléguée du secrétaire général des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants. Ce rapport (<http://www.childhelplineinternational.org/resources/data/violence-against-children/>) fait clairement ressortir le caractère répandu de la violence et des maltraitances que subissent les enfants dans toutes les régions du monde.

Si cette conférence de presse a mobilisé une dizaine de journalistes nationaux et correspondants de la presse internationale en France, l'envoi du dossier de presse réalisé conjointement par le CHI et le SNATED a eu de nombreuses retombées : dépêche AFP, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, *Le Bulletin de la Protection de l'Enfance*, mais aussi Radio France International, etc.

2.7 La charte d'engagement « protection de l'enfant dans les médias »

En 2011, le SNATED avait initié, puis activement contribué au groupe de travail national sur le traitement de l'image de l'enfant dans les médias, et ce, sous le pilotage de la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) et la présidence de Jacques Hintzy, président de l'Unicef France.

A l'issue de ces travaux, une charte intitulée « protection de l'enfant dans les médias » a été élaborée à destination des professionnels des médias d'information.

Cette charte a été remise le 21 février 2012 à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. Elle rappelle l'ensemble des droits de l'enfant et définit également les engagements des médias en matière de protection de l'enfant et les actions à mettre en œuvre. S'agissant de l'utilisation de l'image des enfants dans les médias, la charte énonce des principes relatifs au mode de traitement médiatique des sujets liés à un enfant. Enfin, dans la troisième partie intitulée « la mise en œuvre de la charte », les signataires s'engagent à citer le 119, en particulier dans le traitement des faits d'actualités.

Afin de procéder à l'évaluation de cette charte, un comité sera mis en place sous la responsabilité de la DGCS.

Pour prendre connaissance de cette charte : <http://www.allo119.gouv.fr/activites> (rubrique « coproductions du SNATED »).

3. Le SNATED et les départements

3.1 Les visites des professionnels des CRIP

En 2012, le SNATED a reçu des représentants de Crip de cinq départements : le Vaucluse, Paris, la Corse du Sud, les Côtes d'Armor et le Val-de-Marne.

Lors de ces visites, un temps de réunion a été consacré à l'amélioration de l'articulation entre les services et l'enrichissement des échanges sur diverses thématiques telles que la dématérialisation, l'application des décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et de la Cnil, etc.

Un temps de double écoute avec les agents d'accueil et les écoutants est également proposé.

3.2 Les visites des CRIP par les écoutants

En juillet 2012, la Crip du Val-de-Marne a accueilli quatre écoutants lors de deux demi-journées de stage d'observation. Ces visites organisées par le SNATED ont été initiées en 2010 et permettent aux

écoutants en poste ainsi qu'aux nouveaux arrivants de mieux appréhender le travail de ce dispositif départemental.

3.3 Les conventions de partenariat avec les départements

Depuis 2008, année de leur mise en œuvre, le SNATED signe chaque année de nouvelles conventions avec les départements ayant une ligne spécifique d'aide à l'enfance ouverte au public. Pour rappel, les objectifs de ces conventions sont notamment :

- de basculer le numéro départemental en dehors des heures d'ouverture vers les lignes du 119 (soit par bascule automatique, soit par répondeur préconisant à l'appelant de contacter le 119) ;
- d'échanger des informations chiffrées sur l'activité respective des deux services concernés ;
- de référer le 119 dans la communication du département.

En 2012, le SNATED a établi une convention avec quatre nouveaux départements (l'Ariège, le Jura, le Doubs et la Meuse), portant à quatorze le nombre de conventions signées à ce jour.

4. Les SNATED et ses partenaires

4.1 À l'échelon national

En 2012, le SNATED a poursuivi sa volonté de développer ses relations avec ses partenaires institutionnels et autres professionnels de la protection de l'enfance.

4.1.1 Les actions de sensibilisation

En 2012, le service a continué sa démarche de sensibilisation des publics au fonctionnement du 119. Que ce soit auprès de professionnels œuvrant dans le domaine de l'enfance ou directement auprès des jeunes et/ou de leurs familles, les intervenants du SNATED ont valorisé les missions du service et sa place dans le dispositif de protection de l'enfance.

Plusieurs formations ont ainsi été dispensées par l'encadrement du SNATED à la demande de professionnels :

- le 12 juin, le directeur du SNATED s'est rendu à Besançon pour une formation organisée par la structure « Réseau 25 », intitulée « Protection de l'enfance : procédure d'information préoccupante en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ». Cette intervention était destinée à un public multidisciplinaire composé de médecins, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux, animateurs, etc. ;
- le 9 octobre, un coordonnateur a contribué à une formation dispensée auprès de professionnels scolaires (auxiliaires de vie scolaire, etc.) au CNFPT dont le siège est situé à Pantin ;

- le 22 octobre, le directeur du SNATED a participé à la formation des Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des Enfants ;
- le 19 novembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, la mairie de Cholet a organisé une journée pédagogique. Un outil a notamment été réalisé avec la création d'une bande dessinée *Il était trop de fois* de Loic Jombart. Cette initiative a pu voir le jour grâce à l'implication du collectif municipal Brisons le silence des travailleurs sociaux du département et des professeurs. Durant l'atelier pédagogique relatif à la protection de l'enfance, les collégiens ont posé de nombreuses questions pertinentes sur le fonctionnement et les missions du service.

Cette action a été largement valorisée dans la presse locale, notamment dans l'édition du 20 novembre du journal *Ouest France*.

4.1.2 Les interventions aux réunions de service

La réunion de service mensuelle est l'occasion pour le SNATED de recevoir des professionnels de la protection de l'enfance afin d'éclairer l'équipe sur un métier, une problématique ou un nouvel outil.

En 2012, quatre intervenants ont été reçus pour une présentation et un temps d'échanges avec l'équipe :

- le 1^{er} mars, maître Dominique Attias, avocate pour enfants, responsable du groupe droit des mineurs au barreau de Paris et déléguée aux actions pour la justice des mineurs, est intervenue pour évoquer ses fonctions. Elle a également présenté le rôle de l'avocat pour enfants au civil et au pénal ainsi que différents textes de lois comme le décret du 20 mai 2009 relatif à l'audition de l'enfant en justice ;
- le 21 juin, Justine Atlan, directrice de l'association E-Enfance et Dominique Delorme, responsable de la ligne Net Ecoute sont intervenus. Après avoir présenté l'association, la ligne spécifique et quelques données d'activité, ils ont évoqué plus largement la problématique des enfants en danger ou en risque de l'être lorsqu'ils sont confrontés à certaines nouvelles technologies : les jeux en ligne, les réseaux sociaux... (pour en savoir plus : www.e-enfance.org) ;
- le 11 octobre, Raymond Chabrol, secrétaire général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), a participé à la réunion de service. Il a présenté les missions de l'institution et réalisé un rappel historique du dispositif (cible, acteurs, activité chiffrée, etc.). A sa demande, Raymond Chabrol avait été précédemment reçu par la direction du SNATED, souhaitant sensibiliser les chargés de mission et leurs assistantes à la démarche d'écoute en téléphonie sociale. Les modalités de cette formation ont été fixées et le module théorique a été dispensé par un coordonnateur le 30 mai. Des temps de double écoute ont été par ailleurs organisés dans le courant du dernier trimestre 2012 ;

- enfin, le 6 décembre, Marie-Claude Plottu, conseillère technique à la direction de la Protection de l'enfance et de la Jeunesse (DPEJ) du Val-de-Marne, a présenté le référentiel d'évaluation à l'équipe du SNATED ainsi que le processus de formation auprès des professionnels.

4.1.3 Le Collectif en téléphonie sociale et en santé

Par délibération en date du 14 décembre 2011, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger a validé son adhésion au Collectif en téléphonie sociale et en santé (TeSS). En 2012, le SNATED a ainsi participé à plusieurs réunions de travail de ce collectif.

Le 15 mars, le directeur a ainsi participé au lancement du Collectif TeSS lors d'une réunion de présentation rassemblant les membres du collectif et des représentants des pouvoirs publics. Une douzaine de structures du champ sanitaire et social, qui propose chacune un service d'accueil et d'écoute téléphonique (Sida info service, Santé info droits, 115, 119, etc.) se sont ainsi regroupées pour former le collectif qui entend promouvoir et défendre la spécificité de la relation d'aide à distance. Il a vocation à accueillir de nouveaux membres et à élargir le champ des thématiques sanitaires et sociales.

Cette année, le collectif s'est réuni à plusieurs reprises afin de réfléchir sur les pratiques professionnelles ou la tarification des lignes d'appels. D'autres réunions ont également permis la création d'un logotype TeSS (cf. ci-contre) et l'engagement d'un travail de création d'un site internet.



L'importance d'une formation interservices à l'écoute est apparue nécessaire à l'accompagnement des équipes. A cet effet, le collectif a proposé un dispositif de formation composé d'une session théorique et d'une session pratique. L'une des deux sessions s'est tenue les 3 et 10 décembre dans les locaux du GIPED (cf. partie 5.3 de ce rapport).

Durant le dernier trimestre, des représentants du collectif ont également rencontré des conseillers des principaux cabinets ministériels (Éducation nationale, Cohésion sociale, etc.) pour présenter la charte d'engagement et les alerter sur les enjeux de la téléphonie.

4.2 *A l'échelon international*

Cette année encore, le SNATED, membre de *Child Helpline International* (CHI) s'est largement investi dans les actions pilotées par ce réseau mondial. En participant à des rendez-vous internationaux, à des rencontres d'échanges de pratiques ou à des formations, le SNATED est resté très actif, renforçant sa place au sein du réseau.

4.2.1 La consultation internationale biannuelle du CHI

Du 17 au 19 octobre, le directeur du SNATED a participé à la sixième consultation internationale du CHI qui s'est déroulée à Durban en Afrique du Sud. Lors de cette manifestation les 167 lignes téléphoniques d'assistance et d'aide aux enfants étaient représentées.

Plusieurs résolutions ont été actées lors de l'Assemblée générale :

- s'assurer que les lignes d'assistance sont disponibles dans chaque pays du monde ;
- faire le plaidoyer aux fins de financement durable de toutes les lignes ;
- bâtir des partenariats avec les firmes de technologie et de communication pour assurer les besoins des enfants.

Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://www.childhelplineinternational.org/resources/reports/durban-resolutions/>

Lors de cette manifestation, les participants ont également eu l'occasion de visiter le service en charge de la ligne sud africaine.

Pour en savoir plus : <http://www.childhelplineinternational.org/resources/news/2012-11-20-durban-resolutions/>.

4.2.2 La formation dispensée au Burkina Faso

Du 6 au 10 février, le directeur du SNATED et un coordonnateur se sont rendus à Ouagadougou dans le cadre d'une mission d'appui et de soutien pour la ligne téléphonique burkinabée créée en 2011.

En effet, la direction générale de l'encadrement, de la protection de l'enfant et de l'adolescent du Burkina Faso, en partenariat avec le CHI a sollicité une session de formation pour les écoutants de la ligne d'assistance téléphonique burkinabée. Des représentants des lignes ivoirienne, béninoise et togolaise ont également souhaité bénéficier de cette formation.

4.2.3 L'accueil d'une délégation africaine

Dans le cadre des échanges de pratiques entre pairs animés par le CHI, le SNATED a reçu les 22 et 23 novembre une délégation africaine francophone représentant plusieurs pays : la République Démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo.



Il leur a été présenté le fonctionnement du SNATED, l'applicatif métier LISA et le dispositif de formation interne. Ils ont pu mesurer le travail du pré-accueil en double écoutant les agents, mais aussi suivre le travail d'évaluation des écoutants. Lors de cette visite, l'ONED leur a également présenté ses missions et le dispositif de protection de l'enfance en France.

4.2.4 La mise en œuvre du numéro européen d'aide à l'enfance en Espagne

Les 4 et 5 octobre, le directeur du SNATED et le responsable informatique et téléphonie du GIPED se sont rendus à la Fondation madrilène Anar qui porte deux lignes téléphoniques : l'une dédiée à l'enfance et l'autre au « *116 000 enfants disparus* » (<http://www.anar.org/>). En 2009, la Fondation a mis en œuvre la Directive européenne de 2007 (décision 2007-116-CE) portant sur l'introduction des numéros réservés supplémentaires commençant par 116 et créant le 116111, numéro européen d'assistance aux enfants.

Le GIPED s'est engagé à mettre en œuvre le numéro européen 116 111 en 2013, conformément à cette directive. Ce déplacement a ainsi permis au SNATED de prendre connaissance des différentes modalités de cette mise en œuvre.

5. Les formations au SNATED

5.1 *La formation à l'écoute*

Les 24 janvier et 21 mars 2012, se sont déroulées les dernières journées de formation à l'écoute dispensée par Mme Gabin, psychologue. Deux sessions rassemblant chacune douze écoutants avaient déjà eu lieu au dernier trimestre 2011 dont les objectifs étaient :

- sensibiliser aux questions relatives au champ du langage et éclairer sur la fonction de la parole quand celle-ci n'est pas restreinte à la communication ;
- appréhender les enjeux de la relation de parole, son traitement, ses finalités conscientes ou implicites.

Le recours à des extraits de textes théoriques a alimenté les interventions. Le travail consistait ensuite à décrire les préalables de l'écoute et à mettre chacun en disposition d'y accéder. Il ne s'agissait ainsi pas de fournir des techniques de communication, mais de permettre à chacun de s'approprier son style pour une écoute vraiment personnelle dans le respect du cadre posé par les objectifs de l'institution.

Chaque écoutant a ainsi bénéficié d'un jour et demi de formation.

5.2 *La formation relative aux dérives sectaires*

Le 13 mars 2012, s'est tenue la première session de formation des professionnels du SNATED par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) en collaboration avec la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS).

Cette formation était inscrite dans les trois axes de partenariat entre les deux institutions (présentée dans le rapport d'activité de l'année 2011) et s'est déclinée par :

- une formation des écoutants pour les sensibiliser au phénomène sectaire, leur donner une grille de lecture et d'intervention ;
- un échange d'informations concernant le nombre d'appels reçus relatifs à des mineurs en danger ou en risque de l'être impliquant un environnement d'emprise ou de dérive sectaire ;
- un cadre de travail partenarial en réseau pour assurer une prise en charge efficace des mineurs et de leurs familles confrontés à ce phénomène.

Les écoutants du SNATED et plus largement des professionnels du GIPED ont pu bénéficier de cette formation.

5.3 La formation TeSS

Les membres du collectif ont élaboré une action de formation destinée aux écoutants des services signataires de la charte, mais également à ceux qui soutiennent activement le collectif.

Trois objectifs principaux ont été recherchés :

- reprendre les éléments nécessaires à la réalisation d'un entretien au téléphone ;
- savoir gérer les différentes étapes de l'entretien tout en respectant le cadre de l'écoute et en comprenant les comportements et émotions des appelants et les siens ;
- favoriser les échanges de pratiques entre les écoutants des différents services.

Après les modules théoriques présentés, des jeux de rôles ont été proposés aux participants.

6. Quelques données chiffrées sur l'activité de l'encadrement

Sous l'autorité du directeur du SNATED, trois coordonnateurs sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des cinquante écoutants. Ils assurent l'interface entre le service et les Crip. Ils maîtrisent l'ensemble des procédures de transmission d'informations préoccupantes, valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide de l'assistante du SNATED. Ils sont en relation permanente avec leurs correspondants départementaux. Ils ont ainsi traité et transmis aux Crip 12 512 informations préoccupantes en 2012.

Ils participent, au quotidien, au soutien technique des écoutants en leur apportant aide et conseil, notamment devant la complexité de certaines situations. Chacun des coordonnateurs a également animé vingt-quatre réunions de coordination qui leur permettent d'enrichir les pratiques professionnelles et de réitérer les consignes d'intervention.

Chaque encadrant anime ou participe à un groupe de travail pérenne ou ponctuel :

- la réunion mensuelle du groupe de travail autour de l'applicatif métier LISA ;
- le groupe « carnet d'adresses » ;
- le groupe « tutorat » ;
- le groupe ponctuel « refonte du site internet ».

L'encadrement du SNATED participe également à d'autres missions, notamment l'astreinte, la gestion des réquisitions et les saisines de première urgence.

6.1 L'astreinte

Le directeur du SNATED et les trois coordonnateurs se relaient en dehors des heures de service, afin d'assurer la continuité des missions et d'être les supports techniques nécessaires aux écoutants dans la gestion des situations.

En 2010, les écoutants ont saisi 150 fois le cadre d'astreinte, 120 fois en 2011 et 153 fois en 2012.

Dans près de 50 % des cas (41 % en 2011), le motif de l'appel est relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. A vingt-deux reprises, le cadre d'astreinte a apporté à l'écoutant une aide à la décision et dans vingt-sept cas, il a saisi un service de première urgence ; dans quatre cas, il a répondu à une demande de réquisition.

Dans 40 % des cas (60 % en 2011), l'astreinte a été contactée pour des raisons administratives, notamment de gestion du planning du plateau d'écoute.

Enfin, dans 12 % des cas (proportion identique à celle de 2011), l'écoutant ou l'agent d'accueil a joint le cadre d'astreinte pour évoquer un incident technique, notamment fin octobre-début novembre, période de la mise en place du couplage « informatique/téléphonie ». Dans cette dernière situation, l'encadrement est en relation avec l'astreinte informatique et téléphonie pour un diagnostic et une éventuelle résolution, à distance ou sur site du dysfonctionnement. À noter en 2012, comme en 2011, la nécessité de deux déplacements sur site de l'astreinte.

6.2 Les saisines des services de première urgence

Sur plus de 32 000 situations traitées par le SNATED, 184 (0,6 %) ont fait l'objet d'un contact direct avec un service de première urgence en 2011, contre 178 (0,5 %) en 2012. Le nombre est remarquable de stabilité, soit une tous les deux jours.

En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur, que ce soit en semaine, le week-end ou la nuit, le SNATED sollicite l'intervention immédiate

des services de première urgence afin qu'ils vérifient la réalité du péril et procèdent à la mise à l'abri immédiate du mineur si nécessaire.

Il est important d'ajouter que si les prises de contact avec les services de police ou de gendarmerie se font par téléphone, il appartient à l'encadrement, conformément à l'article 39 de la Convention constitutive du GIPED, de confirmer la saisine par écrit. Les modalités de cette saisine n'ont pas encore été arrêtées, mais un protocole d'intervention sera mis en place en 2013.

6.3 Les saisines de l'autorité judiciaire

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, ainsi que des articles L.226-3, L.226-4 et L.226-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le SNATED a la possibilité et le devoir, dans certaines situations de particulière gravité, de saisir directement l'autorité judiciaire.

A ce titre, en 2012, une seule saisine a été opérée.

6.4 Les réquisitions

Conformément aux dispositions de l'article L.226-9 du CASF, les agents du SNATED et ceux de l'ONED sont soumis au secret professionnel. Les informations recueillies relèvent en conséquence des dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal. Cela a été confirmé par la Cada, dans son avis du 6 mai 2010 et par la Cnil dans sa décision du 21 septembre 2011. Toutefois, les réquisitions judiciaires peuvent conduire à la levée du secret professionnel.

En 2012, l'encadrement du SNATED a traité 134 réquisitions, contre 115 en 2011, dont onze, dans le cadre d'une procédure de flagrance, et deux, dans le cadre d'une commission rogatoire. Ces réquisitions ont porté sur 140 informations préoccupantes (IP) et 32 aides immédiates. Un quart des appelants était identifié.

Les dangers évoqués se répartissent comme suit : violences physiques (70), violences psychologiques (76), négligences lourdes (27), violences sexuelles (35), conditions d'éducation compromises (20), comportement du mineur (6).

Ce qui est demandé au SNATED, dans l'immense majorité des cas, a trait aux coordonnées de la personne appelante. Beaucoup plus rarement, il s'agit d'obtenir la copie de l'IP adressée au département.

Il est important de préciser que le service ne connaît pas dans la plupart des cas la nature des affaires sur lesquelles enquêtent les officiers de police judiciaire. Il faut observer que les dénonciations calomnieuses (article 226-10 du Code pénal) ne concernent que onze situations (soit 8 % des réquisitions).

On remarque par ailleurs qu'un département concentre à lui seul près d'un cinquième des réquisitions (23, pour seulement 3 mentions de violences sexuelles).

6.5 Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet

Depuis la mise en place en 2011 d'une procédure de gestion de ces messages arrivant par écrit, force est de constater que le SNATED est de plus en plus sollicité via la messagerie structurée (snated@allo119.gouv.fr) ou via le formulaire « vos questions » sur le site internet. Il appartient à l'encadrement du SNATED de gérer ces messages relatifs à des situations individuelles.

Ainsi, en 2012, 100 messages sont arrivés par courriel (dont 13 sur la messagerie structurée de l'ONED) et 286 sur le site web, soit un total de 386 messages. Sur ces 386 messages, 2 provenaient de l'Inavem, 4 de l'École des parents et 1 du service d'écoute des Apprentis d'Auteuil. Les motifs constatés sur les messages sont semblables, tout comme le sont les suites apportées.

Sur la totalité des messages, apparaissent donc par exemple des signalements d'infractions sur le web (réseaux sociaux, sites pédopornographiques, etc.). C'est le cas de vingt situations. Les internautes contactent également le service par ce biais lorsqu'ils se trouvent à l'étranger. Dans onze cas, ils demandent comment joindre le 119 depuis un autre pays pour évoquer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être sur le territoire français. Pour ces situations, l'encadrement communique un numéro classique à dix chiffres qui permet à ces personnes d'appeler et d'aboutir directement sur les lignes du pré-accueil. Dans les cas où l'internaute signale un enfant français en danger ou en risque de l'être dans un autre pays, il lui est conseillé de se rapprocher des services locaux compétents, en particulier, lorsqu'elle existe, de la ligne d'aide à l'enfance du pays concerné.

Il s'agit bien souvent d'une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être qui est adressée au service. L'encadrement évalue alors l'écrit. Dans la plupart des cas, par retour de courriel, l'internaute est encouragé à contacter le 119. Dans les autres cas (plus d'une vingtaine), lorsque des éléments identifiants sont communiqués dans le message, l'encadrement saisit la Crip du département concerné. Enfin, par ce biais, les internautes formulent des demandes administratives : demandes d'accès à un dossier, remarques sur le service téléphonique, etc.

Chaque message requiert une réponse. Le pôle coordination traite ainsi plus d'un message par jour.

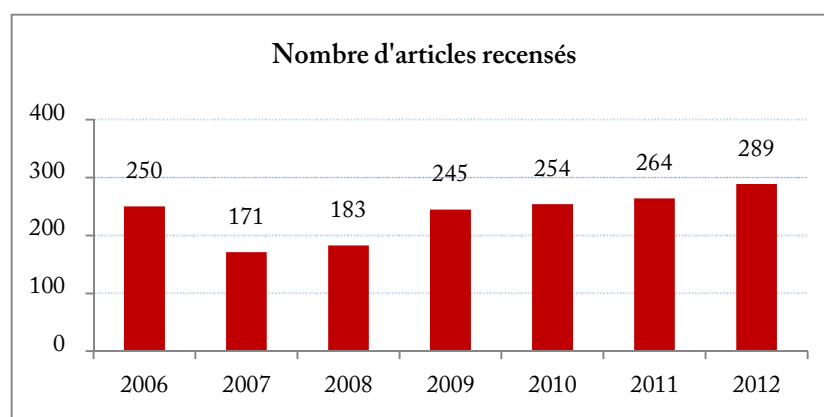
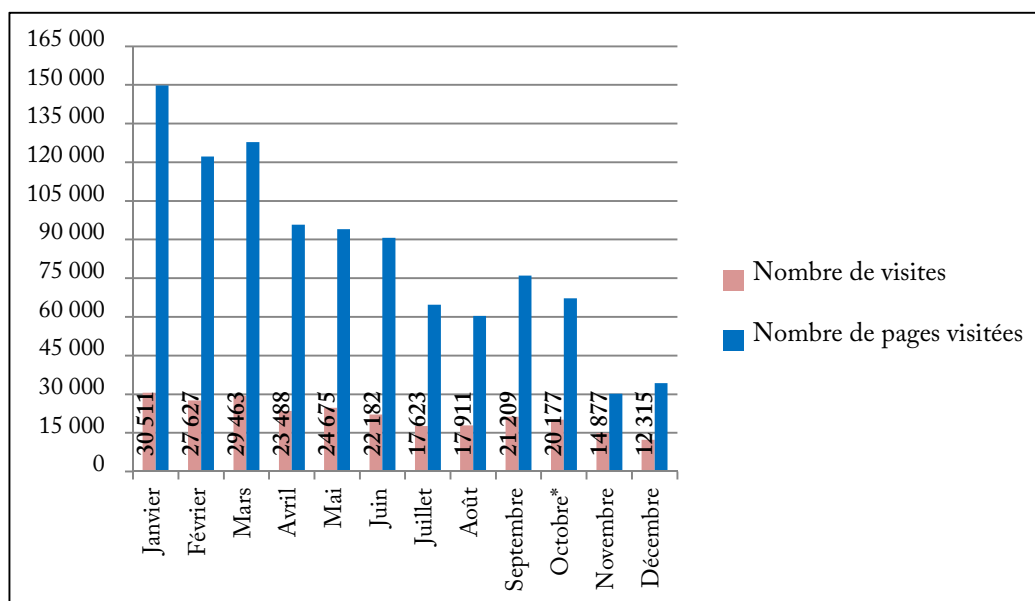
7. La communication du SNATED

7.1 Quelques données du site internet

Suite au lancement du nouveau site le 23 octobre, les données ne favorisent pas la comparaison avec celles de l'année antérieure, le rubricage du site étant sensiblement différent.

Cependant, il est possible de ressortir certaines tendances. Ainsi, en 2012, le site « allo119.gouv.fr » a fait l'objet de 262 058 visites et 1 013 078 pages ont été visitées.

Elles sont réparties de la manière suivante :



Depuis le mois d'octobre, les visites et les pages visitées sont en baisse, comme l'indique ce graphique. S'agissant des pages visitées, il est à noter que la structuration du nouveau site a réduit considérablement le nombre de page : de 100 pages sur le précédent à une dizaine actuellement. Il s'agissait une volonté du SNATED de se recentrer vers les missions et le fonctionnement du service. La baisse du nombre de visites peut ainsi s'expliquer par le fait que de nombreuses informations (protection de l'enfance, informations juridiques, etc.) ont été transférées sur le site de l'ONED.

Depuis la mise en ligne du nouveau site le 23 octobre, 324 messages ont été reçus (pour 1018 sur l'ensemble de l'année), soit une moyenne par mois plus importante que sur les neuf premiers mois de l'année. Il est ainsi possible de dire que les visites sont moins nombreuses, mais que les internautes laissent plus de messages (questions ou demandes de documentation).

Dans le détail, 18 % des messages sur le nouveau site étaient des demandes de documentation, 12 % des questions ou situations relatives à un enfant en danger en risque de l'être et 6 % des questions plus adaptées. En effet, ces dernières questions concernent surtout des demandes pour des exposés, des questions sur le service (candidatures par exemple) ou plus générales sur l'enfance en danger. Ce qui constitue l'objectif de cet espace interactif.

7.2 L'actualisation de l'affiche du 119

En 2012, dans le cadre du lancement du nouveau site internet, le service a rajouté un élément de communication sur son affiche. Ainsi, un QR code a été intégré. Il permet aux personnes qui flasheraient ce visuel depuis un *Smartphone* (l'application à télécharger est gratuite) d'accéder directement au site internet dédié aux outils nomades et obtenir ainsi, via l'affichage, des informations supplémentaires. Cette action de communication permet également de promouvoir le site internet.



7.3 Les relations avec les medias

7.3.1 La presse écrite

Mois :	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Type de presse												
Régionale	37	13	7	6	2	2	8	2	2	16	7	102
Nationale : Hebdos/TV...	6	4			1	6	4	2	1	3	1	28
Gratuite						1						1
Professionnelle Spécialisée	12	6	3	6	2	3	4	1	1	4	2	44
Agences de presse	2	1	1			1						5
Jeunesse		2	2								1	5
Féminine					3	1	1	1				6
Piges web - sites d'information sur le web ...	24	7	11	7	2	20	6	2	6	9	4	98
Total	81	33	24	19	10	34	23	8	10	32	15	289

Cette année est marquée par une hausse importante des articles de presse évoquant le 119 ; à travers des brèves, des reportages ou des dossiers. Ainsi, pour la sixième année consécutive, leur nombre est en augmentation constante. En 2007, 171 papiers étaient recensés, 245 en 2009, 264 en 2011 et 289 en 2012. Si c'est de nouveau la presse quotidienne régionale qui évoque le plus le 119 (102 mentions), le

nombre d'occurrences sur le web est sensiblement en hausse (passage de 50 en 2011 à 98 cette année). En revanche, force est de constater que la presse « jeunesse » (pour enfants ou adolescents) fait peu référence au service (cinq articles) ne mettant pas l'accent sur la sensibilisation de ce public.

Cette présence importante du 119 dans les médias est plus significative certains mois de l'année. Ainsi, traditionnellement, le mois de novembre est celui au cours duquel le 119 est le plus souvent évoqué (dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant). Toutefois, les articles ont sensiblement été plus nombreux en janvier cette année (28 %). Ceci fait suite à l'évocation du 119 lors d'événements marquants, notamment :

- le lancement le 16 janvier de la campagne contre les dérives sectaires en direction des enfants et des familles (mention dans la presse de la formation dispensée au SNATED) ;
- le lancement le 24 janvier des films *Agir contre le harcèlement à l'école* par l'Education nationale (citation également du 119 par la presse) ;
- la diffusion le 24 janvier en *prime* du magazine *Enquête de Santé* sur France 5 (présentation par la presse d'un reportage réalisé au sein du SNATED dans le cadre de cette édition consacrée à l'enfance en danger).

D'autres faits marquants ont été repris dans la presse tout au long de l'année. Par exemple :

- en février : reprise par la presse de la campagne contre les dérives sectaires ; évocation du 119 au cours d'une interview de la ministre déléguée à la famille Claude Greff ;
- en mars : médiatisation du rapport de la sénatrice Chantal Jouanno contre l'hypersexualisation et de la charte « protection de l'enfance dans les médias » (le SNATED a été un acteur majeur dans ces groupes de travail) ; lancement de la campagne « Un enfant est en danger. Alertons » (citation du 119) ;
- en avril : lancement du Collectif TeSS dont le SNATED est membre ;
- en juin : ouverture, le 11, d'un procès à l'encontre de parents maltraitants ayant entraîné le décès de leur enfant. Les médias ont communiqué sur l'existence du service ;
- en novembre : participation du SNATED à une journée de prévention et de sensibilisation à destination des élèves de Cholet dans le cadre de la journée des droits de l'enfant ; retombées presse faisant suite au lancement des sites internet du GIPED, et notamment celui du SNATED ; visite au SNATED de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille.

Certains de ces articles font suite à une interview de la direction du SNATED ou du GIPED.

S'agissant de la presse écrite, il faut noter que dans douze cas, l'article fait référence à un appel arrivé sur les lignes du 119. Il s'agit des faits divers médiatisés dont les situations ont fait l'objet d'une information préoccupante.

7.3.2 L'audiovisuel

Le SNATED a été sollicité pour participer à des tournages ou des enregistrements radio :

- pour le JT de France 3, en juin, dans le cadre de la parution d'un ouvrage *L'enfant aux cailloux* de Sophie Loubière, évoquant le 119 ;
- pour le magazine de France 5 *Enquête de santé* consacré à l'enfance en danger. Un reportage sur le SNATED, plusieurs citations sur le plateau et une présentation précise du fonctionnement du service ont été réalisés ;
- pour le magazine *Les Maternelles* sur France 5, en novembre, lors d'un numéro consacré aux droits de l'enfant intitulé « Enfants en danger : quand faire un signalement ? » ;
- pour RFI, enregistrement en mai dans le cadre de la préparation d'une émission diffusée le 4 juin, journée internationale de l'enfant victime.

7.4 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web

Cette année encore, le SNATED a répondu favorablement à différents organismes désireux d'utiliser certains éléments visuels ou rédactionnels. C'est également le cas pour des liens vers son site web.

Déclinaison de certaines de ces actions :

Raison sociale	Type de support	Type d'insertion
Editions Delgrave	Manuel scolaire de sciences médico-sociales – classes de 1ère	Insertion affiche du 119
E-Enfance / Ministère de la Famille	Application Net Ecoute sur Facebook	Insertion du logo du 119
Union régionale des professionnels de santé Poitou Charente	Présentoirs salles d'attente médecins de la région	Plaquettes et autocollants du 119
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé	Site internet : www.info-familles.gouv.fr	Lien vers le site web du 119 via sa bannière animée
Ecole élémentaire de la ville de Grenoble (Isère)	Site internet de l'école	Bannière animée du 119
Karé Prioduction	Plateaux de tournage d'un long métrage	Affiches du 119
Francas de Franche-Comté	Site internet de la structure	Bannière animée du 119
Ecole élémentaire de Saint Etienne du Bois (Ain)	Film d'animation sur la maltraitance par des élèves de CM1	Intégration du message d'accueil du 119
Centre Médico Psycho Pédagogique du Languedoc – Centre de rééducation de l'enfant	Site internet	Bannière du 119
SIRPA-Gendarmerie d'Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)	Plaquette relative à l'aide aux victimes pour le salon des maires	Logo du 119
Ville de Rennes (Ille-et-Vilaine)	Guide municipal	Fiche d'informations sur le 119

7.5 Les demandes de documentation

Le SNATED diffuse chaque année un nombre important de supports de communication (plaquettes, affiches, autocollants) aux personnes ou institutions qui en font la demande via le téléphone ou le site internet. En 2012, le service a donc traité 1 126 demandes de documents, pour 1 048 en 2011 et 1 179 en 2010. Ces données n'intègrent pas les téléchargements proposés sur le site.

Les demandeurs ont le même profil chaque année. Ainsi, comme en 2011, les professionnels de l'Éducation nationale et des services médico-sociaux sollicitent majoritairement le service. Les étudiants et élèves ont également le réflexe de contacter le SNATED afin d'obtenir des outils de communication et de sensibilisation dans le cadre d'un travail de recherches, d'exposés, etc.

Profil des demandeurs	Nombre
Personnel scolaire (professeurs, instituteurs, conseillers d'éducation, documentalistes...)	302
Loisirs (centres de loisirs, clubs sportifs...)	200
Service social (centres sociaux, CCAS, assistantes sociales...)	148
Petite enfance (crèches, assistantes maternelles...)	76
Personnel médical scolaire (médecins, infirmières, psychologues)	71
Etudiants (facultés, écoles supérieures...)	53
Personnel médico-social (MRPS, CODES...)	46
Médical (hôpitaux, médecins, infirmiers...)	43
Assistants sociales scolaires	35
Parents d'élèves (associations ou particuliers)	25
Justice (maisons de justice et droit, avocats, juristes...)	23
Elèves (primaires, collégiens et lycéens)	22
Accueil spécialisé (éducateurs spécialisés, foyers, instituts spécialisés...)	21
Particuliers	21
Associations	13
Conseils généraux	11
Mairies	6
Police / Gendarmerie	6
Média	3
Ministères	1
Total	1126

Les demandes proviennent de l'ensemble des départements français, avec néanmoins une certaine disparité. Pour treize cas, elles proviennent de l'étranger, dont neuf de Belgique et trois d'Algérie. Comme l'année précédente, les demandes arrivent majoritairement via le site internet (73,8 % en 2011, 83,3 % en 2012).

Le bon résultat observé démontre que le site web est devenu le vecteur majeur des demandes de documentations, libérant ainsi les lignes téléphoniques pour des appels relatifs à des situations individuelles.

	Courrier/ Télécopie	Ligne administrative ou du 119	Site internet	Total
Janvier	3	25	103	131
Février		26	107	133
Mars		11	108	119
Avril		11	84	95
Mai		13	74	87
Juin		11	84	95
Juillet		12	55	67
Août		13	Formulaire bloqué	13
Septembre		32	79	111
Octobre		17	113	130
Novembre		10	82	92
Décembre		4	49	53
Total 2012	3	185	938	1126

7.6 *La campagne nationale « un enfant est en danger : alertons »*

Le 15 mars 2012, le directeur du SNATED a participé à la conférence de presse de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention : « un enfant est en danger : alertons ».

Initiée par les associations la Voix de l'Enfant, l'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée et soutenue par le secrétariat d'État chargé de la famille, cette campagne se voulait rappeler à chaque citoyen l'obligation de signaler aux autorités compétentes les faits de maltraitance dont il aurait connaissance. Un site internet d'information à vocation éphémère a été créé à cet effet (www.unenfantendanger.com). La campagne prévoyait également un affichage et la diffusion d'un spot dans lesquels le service était mis en lumière. Ce spot a été diffusé dans plusieurs salles de cinéma du réseau Gaumont et sur différentes chaînes de télévision.



**L'Observatoire
National
de l'Enfance en Danger**

1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance

1.1 *Le soutien auprès de l'État*

1.1.1 La formation continue à l'École nationale de la magistrature (ENM) et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

Le 17 janvier et le 11 avril, un chargé de mission a participé à des journées organisées par l'École nationale de la magistrature (ENM) de Bordeaux afin de présenter l'ONED et le secteur de la protection de l'enfance.

Le 14 mars, un chargé de mission et une chargée d'étude sont intervenus à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) sur le thème « De l'information préoccupante au signalement et du signalement à la saisine du juge des enfants ».

Le 31 mai, un chargé de mission est intervenu à l'ENM dans le cadre d'un colloque portant sur le thème de la féminisation de la magistrature.

Le 3 septembre, un chargé de mission a contribué à la formation continue des magistrats changeant de fonction pour devenir juges des enfants.

1.1.2 Les autres participations à des réunions de directions générales et ministérielles

Le 5 mars, le directeur général du GIPED a présenté un premier état des lieux de la mise en œuvre de nouveaux modes de prise en charge introduits par la loi réformant la protection de l'enfance, lors du séminaire anniversaire de la loi du 5 mars 2007 organisé par le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Le 23 mai, deux chargés d'étude et un chargé de mission ont travaillé avec des membres de la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) pour élaborer avec eux la grille de catégorisation de motifs de danger (enquête annuelle du ministère de l'Éducation nationale, auprès des académies, relative à la transmission, par les personnels de l'Éducation nationale, des informations préoccupantes et des signalements d'enfants en danger aux conseils généraux et aux procureurs de la République).

Le 24 septembre, une chargée de mission a participé à un groupe de travail de la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) sur l'élaboration d'un décret relatif à un référentiel fixant les critères d'agrément des assistants familiaux.

Le 10 octobre, le directeur de l'ONED a pris part à une réunion de travail sur le thème « Statistiques en matière de violence faite aux femmes » au ministère du Droit des femmes.

Le 16 novembre, le directeur général du GIPED et le directeur de l'ONED se sont rendus à la conférence de consensus du Cnam sur la recherche en travail social.

Le 20 novembre, un chargé d'étude a assisté au séminaire de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) consacré au thème « Bien-être des jeunes enfants et institutions ».

Le 23 novembre, une chargée d'étude a participé au colloque mis en place par le ministère du Droit des femmes sur le thème « Violences sexistes et sexuelles, l'enjeu de la formation des professionnels ».

1.1.3 Le dispositif national d'accompagnement des départements dans la mise en œuvre du décret n°2011-222 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED

Pour soutenir la mise en place de ce dispositif d'observation en tenant compte de la complexité du champ d'observation en protection de l'enfance, ainsi que de la grande diversité entre les départements concernant l'organisation de cette observation, l'ONED a mis en place en 2011, un dispositif national d'accompagnement, notamment au travers de deux instances : le comité de pilotage et la comité technique.

Au cours de l'année 2012, le comité de pilotage s'est réuni une fois, le 5 avril. Le comité technique s'est quant à lui réuni deux fois, le 27 mars et le 15 novembre.

Au fil de cette deuxième année, les conclusions qui résultent de l'enquête nationale « informations préoccupantes » sur la mise en œuvre du décret ont été affinées. Conformément à l'action inscrite dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015, elles ont abouti à la mise en œuvre d'une démarche d'expertise et de réflexion en vue d'un consensus concernant le périmètre d'observation sur l'année 2013.

Outre celles relatives à l'adoption d'un périmètre de l'observation partagé, les difficultés rencontrées par les départements dans la mise en œuvre de ce dispositif ont été listées :

- difficultés d'adaptation des logiciels qui doivent permettre de recueillir les données et d'effectuer les extractions tout en répondant aux besoins locaux ;
- difficultés devant la formation des personnes en charge de la saisie des données.

Au cours de l'année 2012, l'ONED a travaillé avec certains départements développant leur propre outil d'extraction, ainsi qu'avec les éditeurs de logiciel. Nous avons ainsi pu répondre aux questions techniques qui se posaient pour le développement des modules d'extraction des données. Nous avons pu formaliser cette phase expérimentale en proposant aux départements volontaires de nous envoyer leur fichier d'extraction. Au 31 décembre 2012, cinq départements ont transmis leurs données à l'ONED : Aisne, Var, Cantal, Finistère et Haute-Garonne. Les données de quatre d'entre eux sont

exploitables. Le cinquième département doit renvoyer son fichier de données corrigé. Ces données permettront de calculer et tester les indicateurs qui auront été définis au comité technique et au comité de pilotage mis en place par l'ONED afin d'accompagner ce dispositif de remontée de données. Ces premiers envois ont eu valeur de test, à la fois pour l'ONED et pour les départements. Nous avons ainsi pu vérifier la conformité des saisies et établir les premiers tests de cohérence sur les variables disponibles. Les échanges avec les différents départements concernés ont permis de corriger les imperfections et de rendre conformes les procédures. Les premiers résultats ont illustré concrètement le problème essentiel sur lequel nous avons alerté les départements lors de nos rencontres au cours de l'année 2011 et, de façon plus officielle, dans la lettre accompagnant le septième rapport de l'ONED envoyé à chaque PCG le 16 avril 2012, à savoir la définition homogène d'un périmètre de l'observation.

Au cours de l'Assemblée générale du 23 octobre 2012 durant laquelle les premiers résultats ont été présentés, il nous a semblé essentiel de rappeler l'importance de l'extraction des données à un échelon central. En effet, dès lors que doit être pris en compte le parcours des enfants, l'emplacement où se situent les informations sur leurs mesures est le logiciel de gestion de l'ASE. C'est de cet emplacement que doit être réalisée l'extraction. L'adaptation par les éditeurs de ces logiciels permettra d'intégrer les variables concernant le suivi longitudinal des parcours des enfants.

1.2 Le soutien auprès des départements

1.2.1 L'appui aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance

Dans la continuité de la dynamique interdépartementale initiée lors des journées interrégionales en 2011 et face aux défis que constitue pour la protection de l'enfance, la mise en œuvre de l'observation départementale et nationale instaurée par la loi du 5 mars 2007 et mise en application par le décret n° 2011-222 du 28 février 2011, l'ONED a organisé le vendredi 7 décembre 2012 le premier séminaire technique des ODPE.

Cette première journée, à destination des personnes en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation des observatoires départementaux de la protection de l'enfance, a été l'occasion d'aborder la mise en œuvre de ces observatoires départementaux, ainsi que leur rôle d'appui dans le recueil et l'exploitation des données.

L'exploration de ces thèmes s'est appuyée sur des présentations d'expériences de départements, permettant ainsi d'initier un travail d'échanges et de réseau entre les observatoires départementaux et avec l'ONED.

Les actes de ce séminaire ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'ONED, dans l'espace réservé aux départements.

1.2.2 La journée d'étude thématique de l'ONED

Le 15 mai, la journée d'étude préparée conjointement par l'ONED et le CREA Rhône-Alpes s'est tenue à Lyon. Elle a réuni 18 intervenants et 300 participants autour du thème « Des référentiels pour évaluer en protection de l'enfance : quelles démarches, quelles méthodes ? ». Les actes de cette journée sont disponibles en ligne sur le site de l'ONED.

1.2.3 Les participations à des journées départementales

Les chargés de mission et chargés d'étude se sont déplacés dans plusieurs départements pour intervenir ou assister à différentes journées ou colloques :

- deux chargés de missions ont participé à la réunion de préfiguration de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) de la Loire à Saint-Etienne le 10 janvier ; l'un d'eux était également présent lors de la conférence stratégique du 27 juin ;
- le 17 février, une chargée de mission est intervenue au cours de la journée des assistants familiaux du département des Bouches-du-Rhône à Marseille ;
- le 4 mai, deux chargés de mission étaient présents à la journée de travail des départements du grand sud à Pont-du-Gard ;
- les 22 et 23 mai, une chargée d'étude s'est rendue à Nîmes pour un colloque sur le thème « la protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007 : parlons-en ! ». Des tables rondes sur l'esprit de la loi, le nécessaire consentement des familles, l'illusion de ce consentement, des dispositifs expérimentaux réussis ont ponctué ces deux journées ;
- le 7 juin, un chargé de mission a assuré le fil rouge de la journée de l'ODPE de Charente à Angoulême ;
- le 21 juin, une chargée de mission a assisté à l'assemblée plénière de l'ODPE du Doubs à Besançon ;
- le 4 octobre, une chargée de mission était présente à la journée sur le projet pour l'enfant coordonnée par le département de l'Eure à Evreux ;
- le 12 octobre, un chargé de mission s'est rendu à Troyes pour la journée des acteurs de la protection de l'enfance de l'Aube ;
- le 25 octobre, une chargée de mission est intervenue lors de la 9^e conférence de la protection de l'enfance à Montpellier ;
- le 26 octobre, une chargée de mission a participé à la deuxième réunion annuelle des départements du grand sud à Carcassonne ;
- le 20 novembre, le directeur de l'ONED a pris la parole au cours de la journée d'inauguration de l'observatoire départemental de l'enfance et de la famille (ODEF 14) du Calvados à Caen ; à cette même date, l'ONED a assisté à une journée organisée par l'ODPE du Finistère ;
- le 4 décembre, une chargée d'étude était présente à l'ODPE de Paris pour la présentation de son bilan annuel ;

- le 14 décembre, un chargé de mission est intervenu lors de la 4^e conférence départementale de l'ODPE de Gironde à Bordeaux.

1.2.4 Le séminaire ONED-CNFPT les 27 et 28 septembre

Pour la cinquième année consécutive, le séminaire organisé conjointement par l'ONED et le CNFPT destiné aux cadres ASE s'est déroulé à Angers les 27 et 28 septembre sur le thème : « Partenaires ou prestataires ? Les relations entre départements et associations de protection de l'enfance à la croisée des chemins ». Ce séminaire a rassemblé près de 80 participants, originaires de 28 départements, autour de conférences plénières et de travaux en ateliers.

1.2.5 Le réseau Idéal

Depuis plusieurs années, l'ONED fait partie du comité de pilotage du Club ASE au sein du réseau Idéal. Dans ce cadre, deux chargés de mission ont participé aux réunions d'élaboration des trois rencontres techniques du réseau en 2012 :

- journée du 8 mars portant sur le thème « des statuts de l'enfant en protection de l'enfance », introduite par un membre de l'ONED ;
- journée du 21 juin sur le thème « 18 ans à l'ASE, et après ? » ;
- journée du 22 novembre sur le thème « l'assistant familial, nouvel acteur de la protection de l'enfance » au cours de laquelle une chargée de mission a réalisé une communication sur les grandes orientations de la loi de 2007.

1.3 *Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance*

1.3.1 Les participations à des manifestations et travaux associatifs

Les membres de l'ONED prennent part régulièrement à divers travaux associatifs et autres manifestations du champ de la protection de l'enfance :

- le 17 février, l'ONED a participé à l'inauguration de l'Ouiep, l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention, nouvelle structure dépendant de l'université Paris Est Créteil ;
- les 3 et 4 mars, une chargée de mission s'est rendue au 54^e congrès de la Fnadepape (Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes ayant été admises en protection de l'enfance) à Toulouse. Cette année, le congrès avait pour thème « L'égalité des chances et les droits en protection de l'enfance : du droit à être un enfant protégé à celui de la reconnaissance d'un droit spécifique pour le jeune adulte » ;

- du 7 au 9 mars s'est tenu le colloque-exposition coordonné par l'université de Lyon et l'université Jean Monnet de Saint-Étienne « Espace public et sans domicile fixe. La recherche s'expose » auquel deux chargées d'étude ont assisté ;
- le 12 mars, un chargé d'étude a suivi la journée de débats mise en place par les Apprentis d'Auteuil (OAA) au Conseil économique social et environnemental (Cese) sur le thème « Rencontres pour la jeunesse en difficulté : l'urgence d'agir » ; à cette même date, un chargé de mission a participé à une formation des assistants sociaux en milieu hospitalier au centre Alfred Binet (CMPP) dans le 13^e arrondissement de Paris ;
- le 28 mars, deux chargés d'étude ont pris part au colloque intitulé « Le lien familial à l'aube du XXI^e siècle : ombres et lumières, approche pluridisciplinaire » mis en place par la Fondation pour le lien social et la Croix-Rouge française ;
- le 7 juin, une chargée d'étude a assisté à la journée « Mère et inceste. Lorsque les mères ne protègent pas leur enfant » organisée à Agen par l'association Docteurs Bru ;
- le 15 juin, la documentaliste a suivi le colloque mis en place par Enfances et Psy et portant sur le thème des cybercultures ;
- le 20 juin, un membre de l'ONED s'est rendu au colloque « 10 ans après la loi 2002-2, les défis de l'évaluation externe » coordonné par la Société française de l'évaluation ;
- le 17 septembre, le directeur général du GIPED et un chargé de mission ont assisté au colloque européen de France terre d'asile intitulé « Mineurs isolés étrangers en quête de protection en Europe » ;
- le 21 septembre, une chargée de mission est intervenue à l'EHESP de Rennes lors d'un colloque consacré au thème « les jeunes vulnérables face au système d'aide sociale » afin de présenter le travail de l'ONED sur l'accès à l'autonomie des jeunes en fin de mesure de protection ;
- le 24 septembre, un membre de l'ONED a participé au séminaire « Vieux mineurs, jeunes adultes » organisé par l'association Louis Chatin ;
- le 10 octobre, une chargée d'étude était présente à la conférence intitulée « Femmes victimes de violences – Du repérage à la mise en sécurité : comment prévenir le risque de féminicide ? » organisé par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) ;
- le 12 octobre, deux chargés d'étude ont suivi la journée sur l'observation sociale organisée par le pôle ressource « Recherche-Formation » de l'intervention sociale en Haute-Normandie (P2RIS) ;
- le 28 octobre, le directeur de l'ONED s'est rendu à une journée d'étude organisée par la Société française de l'évaluation portant sur les techniques d'évaluation des impacts ;
- le 23 novembre, le directeur de l'ONED et une chargée de mission ont assisté à un colloque à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense présentant notamment la revue internationale de l'éducation familiale ;

- le 30 novembre, une chargée d'étude s'est déplacée à Lyon pour la journée coordonnée par la Fédération des Rayons de soleil de l'enfance sur le thème « Prendre en compte l'histoire et le parcours des enfants et des jeunes confiés aux dispositifs relevant de Mecs ».

1.3.2 La participation aux travaux de l'Anesm

L'ONED est membre du comité d'orientation stratégique de l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux) où il est représenté par le directeur ou un chargé de mission suppléant ; il a ainsi participé aux réunions du 11 avril.

Par ailleurs, un chargé de mission s'est associé au groupe de travail de l'agence en vue de l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur la coopération entre professionnels pour l'articulation de la prise en charge conjointe ou successive et la continuité du parcours des mineurs concernés par des mesures administratives et judiciaires. A ce titre, il a pris part aux réunions du groupe des 27 septembre, 19 octobre, 8 et 29 novembre. Une autre chargée de mission a participé au groupe de travail de l'Anesm constitué en vue de l'élaboration d'une recommandation consacrée à l'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure de protection de l'enfance, dont les réunions se sont tenues les 7 et 28 juin, 11 septembre et 2 octobre.

2. Le septième rapport de l'ONED

Le septième rapport de l'ONED remis au Gouvernement et au Parlement s'inscrit dans la poursuite de l'analyse de l'observation en protection de l'enfance, après la publication, au Journal officiel du 1^{er} mars 2011, du décret n° 2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED. Le premier chapitre du présent rapport rend compte de façon exhaustive de l'enquête que l'ONED a conduite en 2011 sur les informations préoccupantes. Le deuxième chapitre actualise l'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance et porte un premier regard sur les évolutions du dispositif de protection après la réforme de 2007.

2.1 *L'information préoccupante : contenu ou circuit ?*

Pour approfondir la compréhension du repérage et de la prise en compte des situations d'enfants en risque et en danger, l'ONED a conduit en 2011 une enquête nationale sur l'information préoccupante à laquelle les 101 départements ont répondu.

Aujourd'hui, l'ensemble des départements dispose d'un dispositif centralisé de recueil d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes dont la composition, qui peut varier, permet de repérer deux grands types de cellules : les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation à caractère administratif, exclusivement composées de personnel administratif, et les cellules de recueil, de

traitement et d'évaluation mixtes, rassemblant au moins une compétence des champs sociaux, éducatifs ou médicaux.

Les différentes missions dévolues (recueil, traitement et évaluation) sont réalisées dans le cadre d'un dispositif associant deux composantes : d'une part, la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation et d'autre part, les territoires. A ce jour, 75 % des départements disposent d'un logiciel de saisie enregistrant les informations préoccupantes, chiffre qui devrait atteindre 92 % d'ici deux ans. Onze logiciels de saisie ont été recensés.

L'étude des protocoles signés avec l'Éducation nationale, les hôpitaux ou le secteur associatif, montre que seuls 11 dispositifs n'en ont aucun avec l'un de ces partenaires. L'Éducation nationale est le partenaire principal (88 % des départements), suivi par les hôpitaux (52 %) et le secteur associatif (30 %). Une corrélation positive s'observe entre la signature de protocoles et la réception de copies de signalements directs : les dispositifs déclarent plus souvent recevoir systématiquement les copies de signalements directs d'un de ces trois partenaires lorsqu'un protocole est signé avec lui ; inversement, les dispositifs déclarent plus souvent ne jamais ou presque jamais recevoir de copies de signalements directs lorsqu'aucun protocole n'est signé.

Dans le cadre de l'information et de l'appropriation par les acteurs, on note que les départements manifestent une réelle volonté de mieux faire connaître leur dispositif et leurs missions en organisant de nombreuses actions de communication (réunion d'information à destination des professionnels internes et externes du conseil général, formations des professionnels, etc.)

Par ailleurs, les dispositifs entretiennent des liens forts avec le ou les parquets de leur département, ceci passant entre autre par l'émission de signalements et la réception des soit-transmis du parquet, les plus courants étant les transferts pour compétence, les demandes de compléments d'informations et les demandes d'évaluation. Une étude plus approfondie des relations de vingt-sept départements avec leurs partenaires extérieurs montre que l'Éducation nationale et le parquet sont les deux principaux pourvoyeurs d'informations préoccupantes.

Un constat est fait sur la grande variabilité en termes de modalités de qualification et de définitions utilisées pour les informations préoccupantes, ou encore du périmètre accordé à cette notion en fonction des départements. En effet, si certains départements considèrent toute information entrante comme préoccupante, d'autres opèrent un pré-tri avant la qualification. Si la majorité des départements disent s'appuyer principalement sur les textes de référence pour définir l'information préoccupante, une part non négligeable élargit ou restreint quelque peu ces définitions, selon les réalités locales et les moyens disponibles. Plusieurs balises concernant le périmètre de l'information préoccupante sont apparues : les copies de signalements directs, les demandes des familles, les accueils d'urgence, les soit-transmis du parquet, les informations concernant les enfants faisant déjà l'objet d'un suivi ou d'une mesure. Ces balises rendent compte des diversités départementales, certains départements considérant systématiquement toutes ces caractéristiques comme des informations

préoccupantes, d'autres n'en considérant aucunes, et la majorité d'entre eux oscillant entre les deux extrêmes. Ce sont donc en dernière instance les réalités territoriales et leurs fonctionnements qui prennent le pas sur les définitions théoriques données.

Trois biais ont ainsi affecté les données chiffrées : la façon de comptabiliser les informations préoccupantes, la réalisation ou non d'un pré-tri et l'absence de certaines données. Ils ont entravé l'obtention de données nationales fiables et cohérentes concernant le recensement des informations préoccupantes reçues et traitées. Toutefois, sur trente-deux départements comptabilisant le nombre de situations donnant lieu à une information préoccupante pour un enfant entre 2007 et 2010, vingt-six ont connu une augmentation globale du chiffre de leurs informations préoccupantes, et pour onze d'entre eux, l'augmentation constatée est de plus de 30 %.

L'hétérogénéité à la fois des situations concernées et des modes de comptabilisation qui ressort de cette enquête conduit à s'interroger sur l'intérêt d'utiliser l'information préoccupante comme unité de collecte : utile au niveau infradépartemental et départemental, voire interdépartemental sous certaines conditions, la comptabilisation des informations préoccupantes n'apparaît pas pertinente au niveau national. L'enquête vient éclairer la question de la population couverte dans chaque département par le décret n° 2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED et conduit à souligner un déficit d'homogénéité des champs observés, selon les départements, compromettant par là même la démarche d'observation à l'échelon national et interdépartemental. Il faut également souligner qu'au niveau infra départemental, une approche restreinte obligera, pour obtenir une observation exhaustive, à coupler différentes sources de données, sans pouvoir les croiser entre elles. Face à l'exigence de solidité et de fiabilité des indicateurs sociaux et pour convenir de l'unité statistique la plus adaptée en vue d'une observation consolidée en protection de l'enfance, réunir une conférence de consensus apparaît comme la démarche la plus appropriée en vue de définir des recommandations de bonnes pratiques visant à arrêter une position consensuelle.

2.2 *La connaissance chiffrée de l'enfance en danger*

2.2.1 L'estimation des prises en charges au 31 décembre 2009

Le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé, au 31/12/2009, à 271 500 sur la France entière, ce qui représente 1,89 % des moins de 18 ans. Le nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'au moins une mesure est estimé, au 31/12/2009, à 21 200 sur la France entière, ce qui représente 0,85 % des 18-21 ans. Le nombre estimé de mineurs pris en charge est en augmentation (+ 1,6 %), celui des jeunes majeurs est en légère augmentation (+ 0,7 %), après une légère décre.

S'agissant de l'évolution par types de mesures, pour les mineurs le taux de mesure de milieu ouvert est légèrement supérieur à celui des prises en charge par une mesure d'accueil (52,8 % contre 47,2 %),

alors que pour les jeunes majeurs la prise en charge repose très majoritairement sur les mesure d'accueil (88 %).

Pour les mineurs une très légère baisse de la part des mesures judiciaires commence à apparaître dans les données de 2009, ce qui constitue peut-être un effet du principe de subsidiarité inscrit dans la loi réformant la protection de l'enfance de 2007. Ainsi, la part des aides éducatives à domicile augmente, passant de 24 % à 29 % sur la période 2006-2009. Les mesures d'accueil sont, dans neuf cas sur dix, des décisions judiciaires. Cependant, la part des décisions administratives présente également une légère tendance positive, passant de 11 % en 2006 à 12,4 % en 2009.

Pour les jeunes majeurs, on observe depuis 2006 une forte baisse des décisions judiciaires, aussi bien pour les mesures d'accueil que pour les mesures de milieu ouvert. Les mesures d'accueil ne sont des décisions judiciaires que dans de très rares cas en 2009 (1,5 %). Concernant les mesures de milieu ouvert, qui étaient encore en 2005 également réparties entre décisions judiciaires et décisions administratives, la part des décisions administratives est aujourd'hui de plus de 80 %, confirmant la place centrale des départements s'agissant de la prise en charge des jeunes majeurs en protection de l'enfance, par le biais des contrats jeunes majeurs.

2.2.2 La mise en place de la transmission des données individuelles et anonymisées à l'ONED et aux ODPE

En vue d'accompagner la mise en place du dispositif de remontée des données individuelles et anonymisées à l'ONED, celui-ci a élaboré en 2011 une mission de soutien et des outils supports, s'appuyant sur :

- un comité de pilotage associant des représentants de l'État, des départements, des acteurs locaux et des experts, ayant vocation à la réflexion, à l'analyse, à la validation et à l'avis consultatif concernant les problématiques issues de la mise en place du dispositif de recueil ;
- un comité technique de professionnels de terrain, en charge de recenser les difficultés ou obstacles rencontrés dans la faisabilité opérationnelle de mise en œuvre du dispositif de données.

Par ailleurs, en conformité avec les recommandations de la Cnil, un guide de préconisations et un outil d'aide à la saisie des informations pour la remontée des données aux ODPE et à l'ONED ont été construits, à destination des professionnels en charge de la saisie des données et de leur codification.

Le soutien de l'ONED aux départements en ce qui concerne ce dispositif de remontée des données est précisé en 1.2.

Au 31 décembre 2012, cinq départements ont transmis à l'ONED leurs données portant sur l'année 2011. L'état d'avancement du dispositif est précisé en 1.1.3.

3. Les connaissances en protection de l'enfance

3.1 *Les données chiffrées*

Outre les données exposées dans le rapport au Gouvernement et au Parlement (cf. 2.2), l'ONED publie chaque année une série de chiffres portant sur la protection de l'enfance.

3.1.1 Le rapport sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2011

3.1.1.1 *La situation des mineurs pupilles de l'État, les mouvements des populations et les analyses complémentaires*

Au 31 décembre 2011, 2 345 enfants avaient le statut de pupille de l'État en France, soit un ratio légèrement supérieur à 16 pour 100 000 mineurs. A cette date, plus de quatre enfants sur dix vivaient dans une famille en vue d'adoption. La proportion de pupilles de l'État pour 100 000 mineurs varie de 0 à 44 selon les départements.

La majorité des enfants qui bénéficient du statut de pupille sont des enfants sans filiation ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon (art. 350 du Code civil). Les effectifs par catégorie sont relativement stables, hormis pour les enfants sans filiation et les orphelins.

Les enfants qui ne sont pas confiés en vue d'adoption sont en moyenne âgés de 10,8 ans et 68 % d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge antérieure par les services d'Aide sociale à l'enfance. Les enfants placés en vue d'adoption sont quant à eux quatre fois plus jeunes : 2,8 ans en moyenne. Les enfants de moins d'un an pour lesquels aucun projet d'adoption n'est formulé (12 % des non placés) sont presque tous des enfants non encore admis à titre définitif ou qui l'ont été dans les deux derniers mois de l'année 2011.

Les enfants présentant une situation spécifique du point de vue de leur santé, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie représentent 41 % des enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État au 31 décembre 2011. Si près de 20 % d'entre eux sont confiés à une famille en vue d'adoption (contre 55 % des pupilles n'ayant aucun besoin spécifique), cette proportion est néanmoins en augmentation, notamment pour les enfants dits « âgés ».

La situation des enfants ayant un problème de santé est très différente de celle des enfants repérés comme « âgés » ou en fratrie. Les premiers ont été admis relativement jeunes (59 % à moins d'un an) et plus de cinq sur dix selon les articles L.224-4 1° ou 2° du CASF. A l'inverse, les seconds ont été admis à un âge relativement élevé (en moyenne 9,9 ans pour les enfants « âgés » et 8,1 ans pour les enfants en fratrie) et très souvent suite à une décision judiciaire (respectivement 62 % et 74 %) ; une prise en charge préalable à l'Aide sociale à l'enfance a donc été quasi-systématique pour ces enfants.

En 2011, 1 007 nouveaux enfants ont obtenu le statut de pupille de l'État, soit à titre définitif, soit à titre provisoire ; ce qui représente un peu plus d'une admission pour mille naissances. Cette proportion varie de 0 à 3 pour 1 000 selon les départements.

80 % des admissions concernent des enfants « sans filiation » ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon. Âgés en moyenne de 2,7 ans, 70 % des enfants ont moins d'un an lors de leur admission et 10 % ont atteint leur dixième anniversaire. Les plus âgés sont, dans la plupart des cas, admis suite à une décision judiciaire ou au décès de leurs parents.

Dans les mois qui suivent l'admission, la situation des pupilles est susceptible de changer rapidement. Ainsi, au cours de l'année 2011, 45 % des nouveaux admis avaient été placés dans une famille en vue d'adoption et pour certains d'entre eux, le jugement d'adoption a été prononcé tandis que 10 % des enfants admis au cours de l'année sont retournés dans leur famille de naissance. Enfin, alors que 20 % des nouveaux admis sont des enfants dits « à particularité », c'est le cas de seulement 9 % de ces enfants quittant très vite le statut de pupille.

1 065 enfants ont quitté le statut de pupille de l'État durant l'année 2011 (+ 1 %) : 70 % des sorties font suite à un jugement d'adoption, 17 % à la majorité des pupilles et 10 % à un retour chez les parents. Les jeunes devenus majeurs au cours de l'année 2011 sont restés pupilles de l'État pendant 8,5 ans en moyenne.

En 2011, 761 enfants ont été confiés à une famille en vue d'adoption. Les enfants confiés sont très jeunes (74 % ont moins d'un an), majoritairement admis suite à l'article L.224-4 1° du CASF (71 %) et très souvent confiés à une famille agréée du département (81 %).

Le nombre de naissances suite à un accouchement avec demande de secret a diminué de 6 % entre 2010 et 2011. Il passe ainsi de 666 à 628. Parallèlement, 8 enfants ont été trouvés en 2011.

En France, 117 conseils de famille suivent la situation des 2 345 enfants présents au 31 décembre 2011, soit une moyenne de 20 enfants par conseil de famille. Près d'un tiers d'entre eux sont présidés par un représentant d'une association familiale. On estime que la situation d'environ 8 % des pupilles n'a pas été examinée au cours de l'année 2011.

Les présidents des conseils généraux ont délivré, durant l'année 2011, 5 887 agréments d'adoption. Il s'agit d'un chiffre en baisse de 3 %. Après la hausse de demandes d'agréments constatée en 2010 (+ 8 %), nous assistons à nouveau à une diminution des demandes enregistrées par les conseils généraux puisque celles-ci passent de 9 060 à 7 337 en 2011 (- 19 %).

Le rapport se conclut par un focus sur l'adoption des mineurs admis au statut de pupille de l'État suite à une décision judiciaire : analyse des facteurs significatifs et des probabilités.

3.1.1.2 Le focus sur l'adoption des enfants admis suite à une décision judiciaire au travers des sortants du statut de pupille de l'État entre 2005 et 2011

Une question d'actualité, souvent posée à l'ONED, est la suivante : est-ce que le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier d'une adoption pourrait augmenter ? La question subsidiaire qui suit souvent est : ne serait-il pas possible que des enfants confiés depuis de longues années aux services de l'aide sociale à l'enfance soient accueillis dans une famille en vue de leur adoption ? Nous ne répondrons pas à ces questions qui relèvent d'un choix politique. En revanche dans nos services statistiques, nous pouvons éclairer la situation actuelle et étudier, au travers d'une analyse spécifique, le devenir des enfants dans un éventuel parcours d'adoption.

Rappelons qu'entre 2005 et 2011, ce sont près de 6 900 enfants qui ont quitté le statut de pupille de l'État. Ces enfants ont été admis comme pupilles de l'État suivant différentes conditions d'admission. Les enfants admis sans filiation représentent la proportion la plus importante (59 %) devant les enfants admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon (18 %).

Sur la période 2005-2011, toutes conditions d'admission confondues, les enfants ont quitté le statut de pupilles de l'État suite à un jugement d'adoption pour les deux tiers d'entre eux et du fait de leur majorité pour un enfant sur cinq, tandis que plus d'un enfant sur dix a été « repris » par ses parents.

La question générale est la suivante : quels sont les facteurs qui influent sur la probabilité d'un mineur admis au statut de pupille de l'État d'être adopté avant sa majorité ? Grâce à des modèles statistiques, nous pouvons voir comprendre quels facteurs influent le plus sur cette probabilité parmi quelques hypothèses soulevées dans ce focus (conditions d'admission, âge d'admission au statut de pupille de l'État, durée de prise en charge par les services d'aide sociale à l'enfance antérieure à l'admission comme pupille de l'État ou encore présence de besoins spécifiques, liés à une fratrie, à une situation de handicap, etc.).

3.1.2 La participation de l'ONED au réseau des indicateurs sociaux départementaux ADF-Drees

Deux chargés d'étude ont participé au réseau des indicateurs sociaux départementaux ADF-Drees qui s'est réuni en mars, juillet et novembre. Ce réseau fait suite au groupe de travail Dress-ADF-Cnis à l'initiative de la démarche. Le réseau s'est doté d'une organisation, validée en décembre 2011, visant à pérenniser la démarche :

- un comité de pilotage, coprésidé par l'ADF (Michel Dinet, premier vice-président) et la Drees (Franck Von Lennep, directeur) et comprenant également l'Insee (Sylvie Marchand, chef du département de l'animation régionale). Le comité de pilotage n'a pu se réunir en 2012 et se rassemblera au cours du premier semestre 2013 ;

- un groupe plénier des membres du réseau, animé par la Drees (Rémy Marquier et Isabelle Leroux) et l'ADF (Béatrice Longueville), qui se réunit une fois par an pour faire le point sur les travaux réalisés ;
- un groupe technique, également animé par la Drees et l'ADF, auquel l'ONED participe depuis le début de la démarche. Ce groupe assure l'animation du dispositif en prenant notamment appui sur les travaux réalisés par des sous-groupes de travail dont il détermine les thèmes de travail de l'année. A ce jour, le réseau des indicateurs sociaux départementaux est constitué de 29 conseils généraux, l'ADF, 6 producteurs nationaux de données (Drees, CNAF, CCMSA, CNSA, Insee, DGCL), d'observatoires (Odas, ONED) et d'autres producteurs de données moins actifs (CNAV, CANAMTS, DEPP, DARES). Deux sous-groupes de travail ont été constitués :
 - un sous-groupe « Production et consolidation des indicateurs » à qui a été confiée la réalisation d'un état des lieux des indicateurs fournis et à fournir par les conseils généraux, l'identification des difficultés relatives à leur production et la proposition de solutions. C'est à ce sous-groupe que l'ONED participe activement, notamment sur les indicateurs ASE ;
 - un sous-groupe « Dimension infradépartementale : pertinence, faisabilité, pour qui ? pour quoi ? » dont l'objet était d'établir un état des lieux des indicateurs déclinables, d'identifier des freins à leur construction et de faire des propositions de résolution des problèmes.

Depuis avril 2011, les indicateurs disponibles sont diffusés sur le site de l'Insee, dans la rubrique « Action sociale départementale » :

http://insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/action-sociale-departementale/action-sociale-departementale.htm

A la fin de l'année 2012, 44 indicateurs sur les 76 indicateurs définis sont diffusés sur le site de l'Insee. Ceux-ci sont régulièrement mis à jour : une partie en janvier, l'autre en juillet, ces dates étant arrêtées pour coïncider avec la mise à disposition des données et notamment celles issues du recensement de la population (estimations en janvier, définitives en juillet).

Ci-dessous les indicateurs disponibles :

- 19 des 21 indicateurs de contexte ;
- 3 des 8 indicateurs relatifs à l'enfance et la jeunesse en danger ;
- 3 des 12 indicateurs relatifs aux personnes handicapées ;
- 7 des 11 indicateurs relatifs aux personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance ;
- 5 des 10 indicateurs relatifs aux minima sociaux et à l'insertion ;
- 7 des 14 indicateurs relatifs aux données financières des départements.

Parmi les 32 indicateurs qui ne sont pas encore diffusés :

- 12 doivent être produits par les conseils généraux, via le questionnaire de l'Andass, qui assure la collecte d'information (cf. partie « Articulation avec les réseaux existants » et bilan du sous groupe) ; parmi ces indicateurs, trois sont encore à définir avec précision et les neuf autres sont en cours de collecte ;
- 7 autres indicateurs ont été définis mais les données sont encore en cours d'expertise ;
- 4 ne semblent pas réalisables à court terme : demandes de logement social non satisfaites après un an (C18), isolement des personnes âgées (PA11), formation et emploi des jeunes à la sortie de l'ASE (ASE08) et évolution des bénéficiaires du RSA vers l'activité (INS10).

3.1.3 L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)

Un chargé d'étude est membre du comité d'experts de la Fondation d'entreprise Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), pour le compte de l'ONED, depuis octobre 2009. Le but de la Fondation d'entreprise Ocirp est de faire connaître et reconnaître la situation de l'état d'orphelin en France autour de trois axes :

- soutenir des actions permettant aux jeunes orphelins de grandir malgré la perte en étant accompagnés ;
- sensibiliser le monde des professionnels de l'enfance et de l'éducation ;
- soutenir la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

En 2012, le comité d'experts s'est réuni à deux reprises (14 février et 18 septembre) et a sélectionné 10 projets à financer par la Fondation autour de ces trois axes pour une enveloppe totale de 166 000 €.

Le 14 décembre, le directeur a assisté au colloque de cette fondation « L'invisibilité sociale des jeunes orphelins en France ».

4. Les études et les recherches

4.1 *Les mouvements au sein du conseil scientifique*

La nouvelle convention constitutive du GIP Enfance en danger a acté une modification du conseil scientifique en introduisant un nouveau membre, portant ainsi à huit le nombre de représentants institutionnels. Cette modification a pris effet à compter de 2012.

Les mandats de Gisèle Apter et Annick-Camille Dumaret, membres à titre personnel du conseil scientifique et respectivement présidente et vice-présidente du conseil scientifique, étant arrivés à terme, deux nouveaux membres ont été nommés à titre personnel : Yolande Govindama et Guillaume

Bronsard. Le conseil scientifique a en outre élu en son sein lors de la séance du 3 avril 2012, Marcel Jaeger comme nouveau président du conseil scientifique et Reinhart Wolff comme vice-président.

En fin d'année, le mandat de Eric Plaisance est également arrivé à son terme. Jacques Commaille a quant à lui démissionné. Au 1^{er} janvier 2013, deux postes étaient donc à pourvoir au sein du collège des membres à titre personnel.

<i>Membres à titre institutionnel</i>	
<i>Institution</i>	<i>Représentant/e</i>
Andass, Association nationale des directeurs de l'action sociale et sanitaire	Marie-Françoise Bellée Van Thong, directrice « Enfance-Famille »
Direction de la Recherche, secteur SHS (Ministère délégué à la Recherche)	Philippe Casella, directeur adjoint
Odas, Observatoire national de l'action sociale décentralisée	Cyprien Avenel, directeur « Etudes et Recherche »
Mission de recherche « Droit et Justice »	Georges Garioud, directeur adjoint
INHESJ, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	Manuel Palacio, conseiller auprès du directeur
Ined, Institut national des études démographiques	Catherine Bonvalet, directrice de recherche
DGCS, direction générale de la Cohésion sociale	Florence Lianos, sous-directrice de l'enfance et de la famille
Fondation de France	Anne Bouvier, responsable du programme « Enfance »
<i>Membres à titre personnel</i>	
<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
Marcel Jaeger	Président du conseil scientifique Professeur titulaire de la chaire Travail social et intervention social, Cnam
Reinhart Wolff	Vice-président du conseil scientifique Professeur de sociologie, université libre de Berlin
Guillaume Bronsard	Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, directeur de la Maison départementale de l'adolescent et du Centre médico psycho - pédagogique départemental CG13

Adeline Gouttenoire	Professeur de droit privé, université Bordeaux IV Directrice de l'ODPE de Gironde
Yolande Govindama	Professeur de psychologie clinique, université de Rouen – UFR S.H.S
Alain Vilbrod	Professeur de sociologie, université de Bretagne Ouest – UFR de lettres et sciences humaines

4.2 L'appel d'offres de l'ONED 2012

L'ONED a lancé son appel d'offres annuel, ouvert et thématique, en protection de l'enfance. L'appel d'offres thématique est centré sur « La place de l'enfant au centre de la prise en charge et l'implication des parents dans les pratiques professionnelles de protection de l'enfance ».

A l'issue de ces appels d'offres, le conseil d'administration, sur proposition du conseil scientifique, a retenu six études et recherches.

Type d'appel d'offres	Nom du responsable	Équipe de recherche	Titre du projet soumis à l'ONED	Durée / montant
Thématique	Manuel Boucher	IDS/LEERS	Participation des "usagers" et transformation des pratiques professionnelles des acteurs de la protection de l'enfance. Quels réalités et effets de l'implication des enfants et des parents dans la prise en charge de l'enfance en danger?	32 978 € 18 mois
Thématique	Michel Boutanquoi	Université de Franche-Comté	La formation des points de vue lors des rencontres parents-professionnels	13 261.25 € 18 mois
Thématique	Christophe Moreau	JEUDEVI	Séjours de rupture, adolescents en crise et cheminement des parents : de la distanciation à la reconstruction, quelle implication pour chacun?	30 000 € 18 mois
Ouvert	Delphine Bruggeman	ADNSEA/ Université Lille 3	L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centres d'hébergement d'urgence : une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels.	18 408 € 18 mois

Ouvert	Pierrine Robin	Université Paris Est-Créteil	Recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance : « Les jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde »	25 529,13 € 15 mois
Ouvert	Chantal Zaouche Gaudron	Université Toulouse II- Le Mirail	Le développement socio-affectif des enfants exposés aux violences conjugales et leurs représentations de ces violences : approche de la sécurité émotionnelle	26 241,62 € 18 mois

4.3 *Le retour des recherches*

Six recherches financées au titre des appels d'offres antérieurs ont également abouti à l'envoi de rapports finaux à l'ONED tout au long de l'année 2012, pour validation par le conseil scientifique.

- « Les interventions socio-éducatives en milieu ordinaire auprès des familles en besoins multiples », sous la direction d'Anna Rurka et Bernadette Tillard, université Paris Ouest-Nanterre
- « La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance », sous la direction d'Eliane Corbet, CREA Rhône-Alpes
- « Étude d'un dispositif original : la cellule « absentéisme scolaire » de l'inspection académique du Val de Marne », sous la direction de Michèle Becquemin, université Paris Est-Créteil
- « Quelle place pour les usagers des services publics? Le développement de l'autonomie éducative des parents d'enfants protégés en question », sous la direction de Serge Paugam, CNRS/CMH
- « Recherches sur une expérience de démocratie participative en protection de l'enfance », sous la direction de Philippe Warin, Mecs du Chaudan-Odenore
- « La construction politique de la prise en charge des enfants et des familles "sans domicile". Une approche ethnographique », sous la direction d'Erwan Le Méner, Observatoire du Samusocial de Paris

Les synthèses des rapports validés par le conseil scientifique sont disponibles, avec l'accord de leurs auteurs, sur le site de l'ONED (<http://www.oned.gouv.fr/etudes-et-recherches>).

4.4 La poursuite du séminaire de l'ONED

Le 30 mars s'est tenu le séminaire de l'ONED consacré à la recherche sur les causes de décès de nourrissons. Deux présentations ont été faites :

- le Dr Anne Tursz, pédiatre et épidémiologiste, a présenté l'Étude épidémiologique et sociologique du traitement judiciaire des morts de nourrissons, financée dans le cadre de l'appel d'offres 2007 de l'ONED et qu'elle a dirigée ;
- le Dr Caroline Rambaud du service de médecine pathologique et médecine légale de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches est intervenue à propos de l'Enquête nationale sur les morts inattendues des nourrissons de moins de 2 ans, réalisée par l'INVS entre 2007 et 2009 et dont elle a été membre du comité de pilotage.

4.5 L'atelier recherche sur « Le devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance »

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la question du devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge en protection de l'enfance est fondamentale, mais il est aussi reconnu que la mise en place d'une étude sur ce sujet est bien souvent difficile. Malgré tout, un certain nombre d'associations ou de conseils généraux, souvent en lien avec des équipes de recherche, s'engagent actuellement dans ce type d'études. Ces travaux, quantitatifs et qualitatifs, répondent à plusieurs objectifs convergents : donner la parole aux principaux acteurs de la protection de l'enfance – à savoir les personnes prises en charge – répondre à l'une des préoccupations des services de protection de l'enfance et des professionnels sur les apports et les limites de leurs prises en charge et prendre en considération les éléments non seulement quantitatifs, mais aussi biographiques dans les dispositifs d'évaluation des politiques publiques.

L'ONED a souhaité accompagner cette dynamique, notamment par la mise en place d'un atelier sur « Le devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ». L'objectif de cet atelier est de mutualiser et de partager des expériences entre les équipes de recherche, les départements et les associations afin d'aborder les questions méthodologiques, les obstacles rencontrés et les réponses pratiques qui ont pu être apportées. En effet, comment retrouver des personnes anciennement placées quelques années après leur sortie du dispositif ? Quelles méthodes utiliser pour quels objectifs ? Quelles sont les règles à respecter et les précautions à prendre (notamment par rapport à la Cnil) ? Comment trouver un équilibre entre le droit à l'oubli et la nécessité d'une production de connaissances ? Ces types de questionnements ont permis d'amorcer et de favoriser la réflexion lors de trois séances, les 29 juin 2011, 24 avril 2012 et 5 février 2013. La dernière a permis la construction d'un guide provisoire d'aide méthodologique dont l'intérêt est de créer une base commune pour les équipes de recherche et acteurs locaux qui souhaitent mettre en place une étude sur la question du devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge.

5. Les dispositifs et les pratiques

5.1 *Les pratiques en AEMO*

En 2012, l'ONED a poursuivi l'étude des pratiques en AEMO. Des chargés d'étude ont assisté à une journée, organisée par l'association Famille et Cité le 5 janvier à Paris, autour de la présentation d'une étude sur l'accompagnement éducatif par les TISF dans le cadre de prises en charge à l'ASE. Le 10 février, un chargé d'étude et un chargé de mission ont rencontré l'ASE du Val-d'Oise concernant le référentiel AED /AEMO du département. Du 14 au 16 mars, un chargé de mission a assisté aux 32^{es} assises du CNAEMO sur le thème « L'AEMO au carrefour des temps », il est également intervenu le 6 juin à Montmorency, lors de la journée des 30 ans de l'association Mars 95 sur l'AEMO. Le 4 décembre, une réunion s'est tenue avec un chercheur qui a mené une recherche-action avec un service d'AEMO. Le 18 décembre, les chargés d'étude ont visité le service d'Education et de Prévention de l'association Les nids à Rouen.

5.2 *Travailler avec l'accord des familles en protection de l'enfance*

L'ONED a engagé une étude sur les mesures contractualisées en protection de l'enfance. Plusieurs dispositifs ont été visités durant l'année :

- 12 juin : le service d'intervention éducative à domicile de l'APEA-Montpellier ;
- 25 juin : le PHOM et le CAP 10 à Troyes ;
- 9 juillet : le service d'accompagnement et de maintien à domicile de l'aide sociale à l'enfance du Cher, à Vierzon ;
- 12 septembre : la Mecs Saint Charles des Apprentis d'Auteuil, au Vésinet ;
- 19 septembre : le service éducatif renforcé à domicile de la Mecs Château de Lorry, à Longeville-Lès-Metz ;
- 25 septembre : le service de soutien et d'accompagnement à domicile La pépinière, à Sainte Ménehould.

L'équipe a eu différents entretiens avec des acteurs de la protection de l'enfance sur la question du travail avec l'accord des familles et de la contractualisation les 9 et 17 janvier, le 30 août, le 10 octobre et le 27 novembre ; elle a également rencontré le 20 septembre la directrice et le directeur adjoint enfance et famille du conseil général de Rouen sur cette thématique.

De plus, une chargée d'étude a assisté au colloque du Cnam du 3 décembre intitulé « La fabrique des droits sociaux individualisés, acteurs et outils de l'expertise sur autrui ». Les 14 et 15 juin, elle a

également pris part à celui organisé par l'université de Paris XIII sur « Traitements et contraintes, approches empiriques des dispositifs de prise en charge institutionnelle ».

5.3 Les enfants exposés à la violence conjugale



Le dossier relatif aux enfants exposés aux violences conjugales a été mis en ligne en décembre. Par ce rapport, l'ONED a élaboré une expertise partagée et portée par les acteurs intervenant auprès d'enfants exposés à cette forme de violence. A partir de visites de dispositifs, d'une revue de littérature scientifique internationale et d'un questionnaire, quatre champs sont explorés :

- les effets de la violence conjugale sur le développement de l'enfant ;
- la parentalité en situation de violence conjugale ;
- les pratiques de prévention de repérage et d'accompagnement ;
- les pratiques spécialisées de prises en charge des enfants, des mères et des pères en situation de violence conjugale.

Le constat porté et les recommandations proposées s'adressent non seulement à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, mais plus généralement à tous les acteurs de l'intervention sociale. Mieux comprendre les effets de la violence conjugale sur les enfants, mieux prévenir et mieux prendre en charge sont les trois objectifs de cette étude, conformément aux missions de l'ONED.

5.4 Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance

Le comité de suivi accompagnant la diffusion du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance élaboré par le CREAM Rhône-Alpes (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées) et quatre départements s'est réuni à l'ONED le 30 mars et le 30 novembre. Les membres ont contribué à la préparation de la journée organisée à Lyon le 15 mai par le CREAM Rhône-Alpes et l'ONED ; certains sont d'ailleurs intervenus au cours de cette journée.

5.5 Les jeunes en difficultés multiples

L'ONED poursuit une veille sur la thématique des jeunes en difficultés multiples. Le 20 juillet, les chargés de mission ont visité l'internat socioéducatif médicalisé pour adolescents (dispositif Isema) d'Eure-et-Loir à Illiers-Combray. Par ailleurs, une chargée de mission a animé une table ronde lors de la journée d'étude de l'association Rénovation « Incasable, incassable, inclassable ? Accompagner les enfants et les adolescents en difficultés multiples et en souffrance psychique » le 19 octobre à Bordeaux.

6. Les publications des membres de l'ONED

Deux chargées d'étude ont coécrit un article pour un numéro du *Journal du Droit des jeunes* consacré au bien-être de l'enfant. Cet article paru dans le n° 312 de février 2012 est intitulé « Indicateurs de bien-être de l'enfant : une déclinaison est-elle possible ? ».

Une chargée de mission a contribué au n° 55 des *Cahiers de l'Afirem* (Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée) paru en mai 2012 dont le thème est « Liens d'attachement secure : compétence et créativité des professionnels ». Son article porte le titre « Intérêt des apports de la théorie de l'attachement pour les questions de protection de l'enfance ».

7. Les relations avec l'international

7.1 *Le séminaire European Social Network (ESN)*

L'ONED est membre d'*European Social Network* (ESN), réseau indépendant des services sociaux en Europe qui permet l'échange et le partage entre les services publics locaux d'aide sociale à travers l'Europe autour de questions cruciales pour le développement de ces services. Ainsi, une chargée d'étude a assisté les 10 et 11 mai au séminaire de Rome portant sur la transition à l'âge adulte des jeunes vulnérables, qu'ils soient sortants de protection de l'enfance ou qu'ils aient quitté précocement le système scolaire. Les 28 et 29 mai, une autre chargée d'étude a participé au groupe de travail sur les perspectives des politiques sociales à l'échelon européen qui s'est tenu à Brighton.

7.2 *Le réseau de ChildOnEurope*

Le directeur général du GIPED, élu président du réseau ChildOnEurope en 2011, s'est rendu avec un chargé de mission à Florence les 19 et 20 avril pour le séminaire annuel sur le thème « Complémentarités et synergies entre la justice des mineurs et les services sociaux ».

Le 4 octobre, le directeur général du GIPED a assisté au séminaire intitulé « *Alternative forms of care for children without adequate family support : sharing good practices and positive experiences* ».

7.3 *Les autres participations à des manifestations internationales*

Du 4 au 7 septembre, une chargée d'étude est intervenue lors de la 12^e conférence internationale de l'Eusarf (*European Scientific Association on Residential and Foster Care for Children and Adolescents Conference*) à Glasgow. Sa présentation a porté sur la question de la mise en place d'un processus de collecte de données concernant les enfants dans le système de soins français.

Du 22 au 24 octobre, un chargé de mission a participé au colloque international « Les mineurs étrangers non accompagnés et sous protection en Europe : quelles raisons expliquent leur manque de protection ? » organisé par la Maison des sciences de l'homme et de la société (MSHS).

8. Le centre de ressources et la communication

8.1 *Le centre de documentation et la veille scientifique*

8.1.1 Le fonds informatisé SIDO

L'informatisation du fonds documentaire entamée en 2010 s'est poursuivie en 2012 grâce à l'application développée par la documentaliste et l'informaticien du GIPED. La base accessible depuis les postes internes à l'adresse <http://sido/> compte maintenant 900 références.

8.1.2 Les produits documentaires

La documentaliste envoie un dossier de presse bimensuel à l'ensemble des collaborateurs du GIPED, ainsi que la version électronique quotidienne du journal *Le Monde*. Les documents primaires du dossier de presse sont désormais accessibles via un lien direct sur l'article. De plus, les collaborateurs sont régulièrement informés des nouvelles acquisitions du centre de documentation. Elle rédige également la partie ONED de la lettre aux administrateurs réalisée conjointement avec la responsable communication du SNATED.

8.2 *Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr*

L'année 2012 a vu la finalisation du travail déjà engagé fin 2011 concernant la refonte du site. L'objectif de cette mission était de rendre plus facilement accessible les nombreux documents (internes et externes) déjà présents sur le site en privilégiant une meilleure ergonomie ; ce site ayant vocation à devenir « le site ressource de la protection de l'enfance en France ».

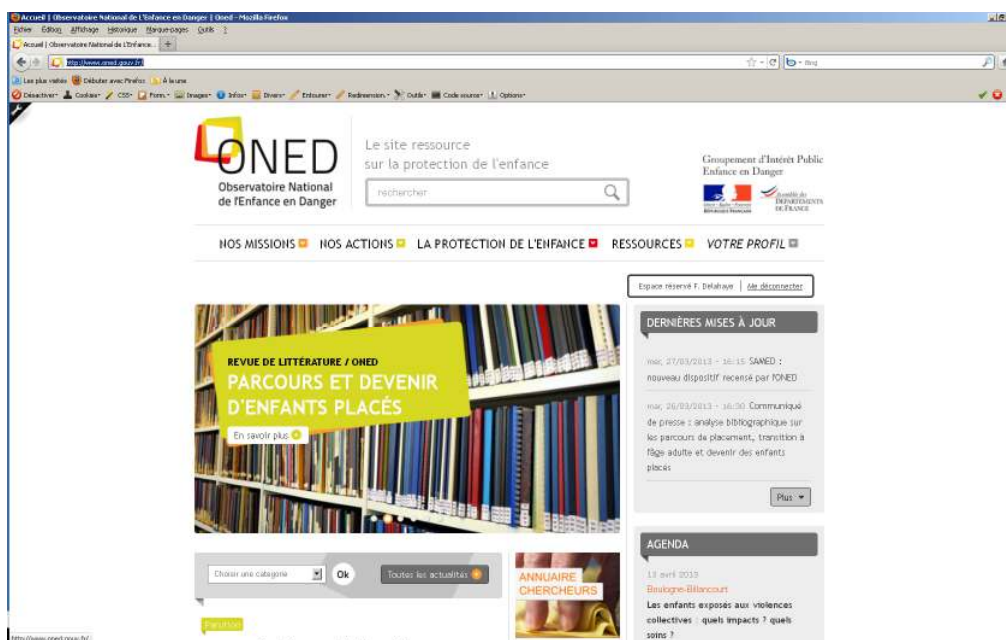
Pour ce faire, un travail important de mise à jour a été effectué en amont ainsi qu'une ré-indexation de chaque document à l'aide de mots clés prédéfinis, afin de qualifier au mieux les ressources existantes.

8.2.1 Présentation du nouveau site

De nombreuses réunions en interne (comité de pilotage) et avec l'équipe du prestataire de service ont eu lieu afin de déterminer l'architecture du nouveau site.

La page d'accueil se compose du moteur de recherche sur l'ensemble du site, d'un carrousel dynamique, d'un encart de notifications de mise à jour de documents, d'un encart agenda, d'un nuage de mots,

d'une colonne de push au milieu (orientation directe vers d'autres pages du site) et d'une colonne actualités.



8.2.1.1 L'arborescence

NOS MISSIONS	NOS ACTIONS	LA PROTECTION DE L'ENFANCE	RESSOURCES	VOTRE PROFIL
<ul style="list-style-type: none"> • Missions • Organisation • Rapport annuel • L'histoire • Le GIP • Le SNATED • Nos partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs et pratiques • Données chiffrées • Etudes et recherches • Publications • Evènements • Agenda 	<ul style="list-style-type: none"> • L'actualité • La réforme de 2007 • Chiffres clés • Historique • International • Annuaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfance et danger • Familles • Santé • Organisation • Pupilles de l'Etat • Prise en charge • Les textes 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnels • Professionnels • Chercheurs • Magistrats • Journalistes • Etudiants • In english • Connexion à l'espace réservé

8.2.1.2 Les spécifications fonctionnelles du site

Le site est composé de pages statiques qui ne devraient pas subir de modifications, par exemple dans l'onglet « nos missions » (figure 1), de pages dynamiques composées d'une collection de données manipulables (figure 2) et de données transversales, données gérées dans une taxonomie et servant à qualifier les contenus dynamiques (thèmes, mots clés, cibles ; figure 3).

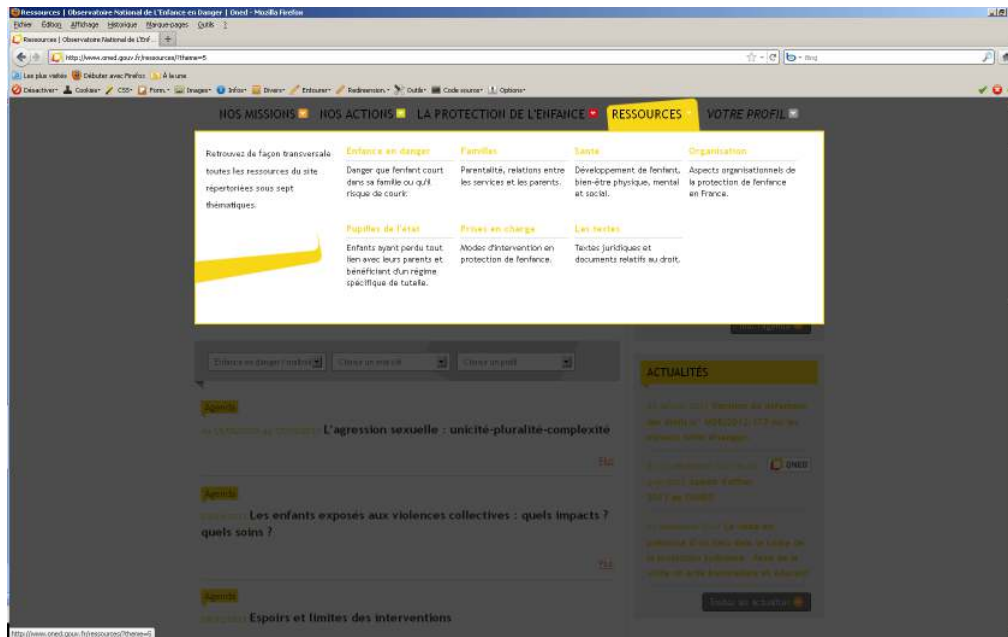
Figure 1 : la page statique sur les missions de l'ONED



Figure 2 : page dynamique consacrée aux dispositifs et pratiques

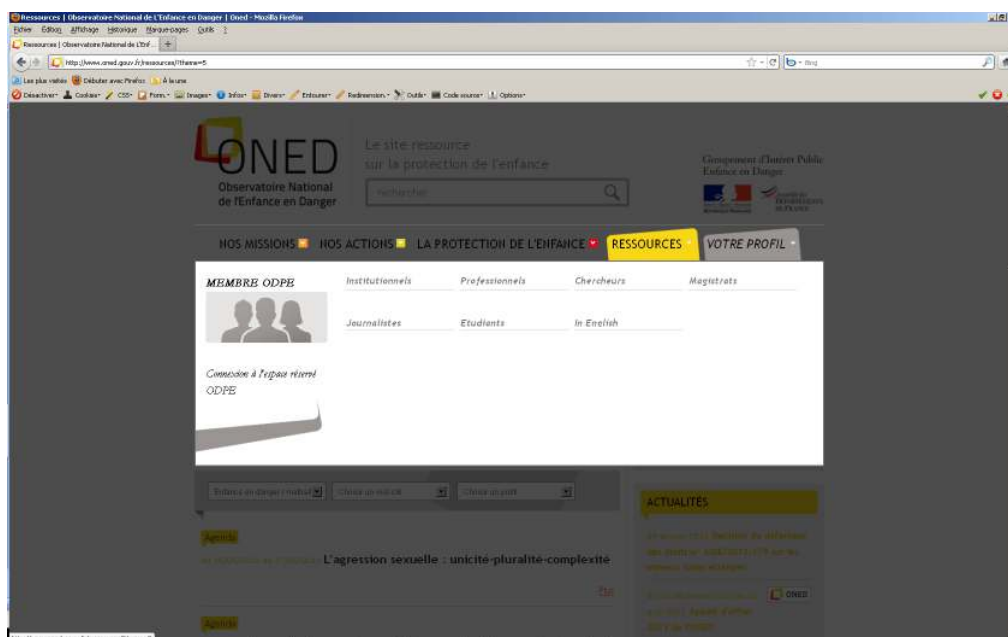


Figure 3 : taxonomie des ressources



8.2.1.3 Les nouveautés du site

Durant la préparation de la phase de conception, les parties prenantes au projet de refonte du site ont réfléchi aux profils de ses utilisateurs pour mieux répondre à leurs besoins et faciliter leur parcours. De nombreux échanges ont permis d'élaborer pour chacun une *user story* et de définir les grandes catégories d'utilisateurs qui apparaissent dans l'onglet « votre profil ».

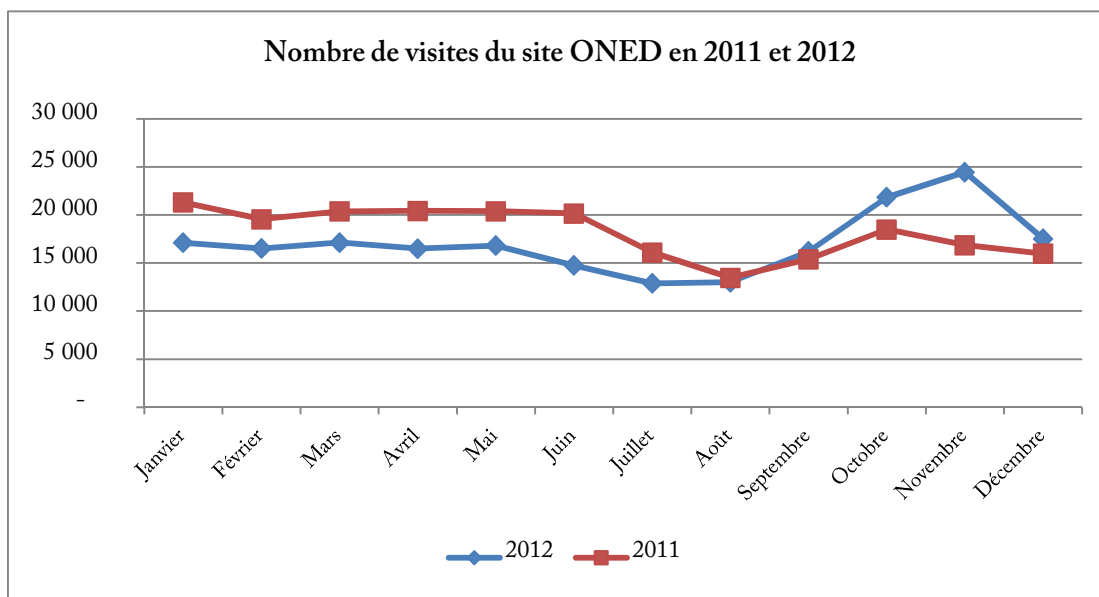


8.2.2 La fréquentation du site

Le nouveau site de l'ONED a été mis en ligne pour l'assemblée générale du GIPED qui s'est tenue le 23 octobre 2012. Depuis cette date la fréquentation est en constante augmentation et les pics observés peuvent être mis en relation avec l'actualité de l'institution. Ils coïncident ainsi avec la publication annoncée de rapports, tels que le rapport pupilles ou à différents événements organisés par l'ONED.

Les moyennes de consultation/jour sont :

- avant le 23/10/12 : 518
- après le 23/10/12 : 733



8.3 *Le logo et la charte graphique*

En 2012, l'ONED a adopté un nouveau logo. Cette nouvelle identité visuelle s'accompagne d'une charte graphique qui s'applique à toutes les publications de l'institution (rapports, lettres et documents de communication).



8.4 *Les Lettres de l'ONED*

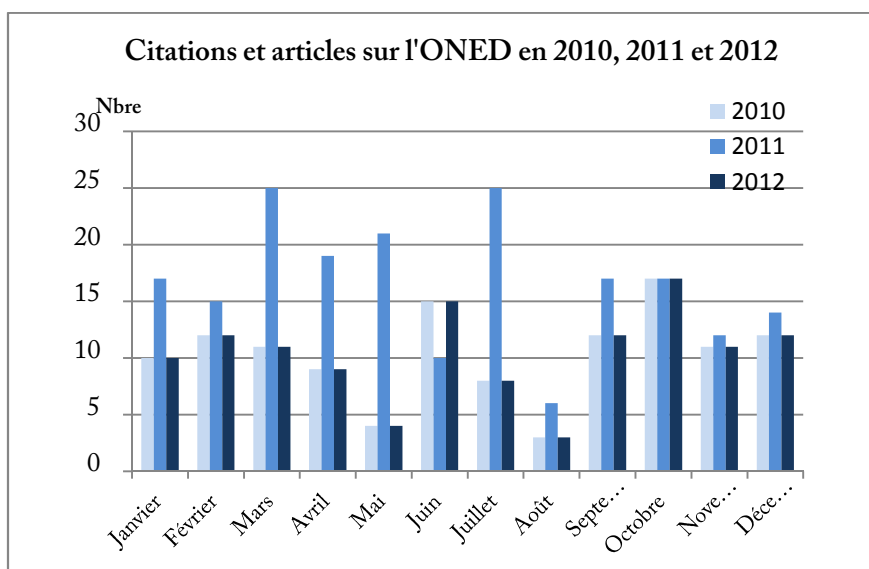
Au cours de l'année 2012, suivant l'actualité de l'ONED, quatre Lettres ont été réalisées. Elles ont été diffusées par voie électronique à 180 abonnés et par voie postale à 185 personnes (directeurs enfance famille des conseils généraux et membres du conseil d'administration). Les Lettres sont aussi téléchargeables sur le site internet de l'ONED.

8.5 *L'ONED et les médias*

En 2012, l'ONED a diffusé cinq communiqués de presse :

- 15 mars : sortie du septième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement ;
- 6 avril : sortie du rapport sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2010 ;
- 23 octobre : communiqué conjoint avec le SNATED pour le lancement des nouveaux sites internet ;
- 26 octobre : sortie des actes de la journée d'étude du 15 mai organisée par l'ONED et le CREA Rhône-Alpes ;
- 14 décembre : sortie du rapport d'étude consacré aux enfants exposés aux violences conjugales.

L'ONED a également fait l'objet de 178 citations dans la presse généraliste et spécialisée, notamment liées à son actualité (journées d'étude, publications de rapports).



GIP Enfance en Danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17 - Tél : +33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : 33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr